
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 14 février 2005

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2004	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 (dossiers n° 2005-2454 et 2005-2455)	(p. 5)
Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Comité social (dossier n° 2005-2505)	
* Opérations de vote	(p. 9)
* Résultats du vote	(p. 14)
Désignation de deux représentants à la Commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2005-2494)	
* Opérations de vote	(p. 14)
* Résultats du vote	(p. 22)

Les textes des délibérations n° 2005-2454 à 2005-2511 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 342.

N° 2005-2454	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 20 décembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 5)
N° 2005-2455	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 3 janvier 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 5)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2456	Lyon - Marché de mise à disposition et d'implantation d'abris voyageurs, de mobilier urbain d'information et de vélos avec la société J.C. Decaux - Approbation de la tarification - Mandat de perception des recettes du service vélo V -	(p. 22)
N° 2005-2457	Sépal - Convention de valorisation financière des moyens mis à sa disposition pour l'exercice 2005 -	(p. 6)
N° 2005-2458	Agence d'urbanisme - Avenant n° 4 à la convention pluriannuelle du 31 janvier 2003 - Participation financière pour l'exercice 2005 -	(p. 6)
N° 2005-2459	Lyon 6° - Conception, fourniture et pose de sièges de la salle 3000 - Signature du marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint sur performances -	(p. 6)
N° 2005-2460	Curis au Mont d'Or - Centre Bourg - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme partielle -	(p. 6)
N° 2005-2461	Dardilly - Requalification du parc d'affaires - Première tranche - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 7)
N° 2005-2462	Tassin la Demi Lune - Le Bourg - Place de Tassin la Demi Lune - Individualisation d'autorisation de programme partielle -	(p. 7)

N° 2005-2463	<i>Lyon 2° - Place des Jacobins - Aménagement - Lancement d'études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2005-2464	<i>Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Mandat de suivi d'études confié à l'Opac du Rhône - Bilan de clôture et quitus donné à l'Opac du Rhône -</i>	(p. 7)
N° 2005-2465	<i>Mions - ZAC du Centre - Approbation d'un nouvel échéancier de versement des participations - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement passée avec l'Opac du Rhône -</i>	(p. 7)
N° 2005-2466	<i>Lyon 3° - ZAC du Dauphiné - Suppression -</i>	(p. 6)
N° 2005-2467	<i>Vénissieux - Quartier de la Darnaise - Grand projet de ville (GPV) - Aménagements sud Lénine - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2005-2468	<i>Oullins - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale (2004-2006) -</i>	(p. 7)
N° 2005-2469	<i>Saint Genis Laval - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 -</i>	(p. 8)
N° 2005-2470	<i>Bron - Avenue Camille Rousset - Places Curial et de la Liberté - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Approbation de sept dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° 2005-2471	<i>Neuville sur Saône - Aménagement des accès au lycée - Lancement d'une procédure de marché d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° 2005-2472	<i>Villeurbanne, Lyon 3° - Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet du boulevard Honoré de Balzac -</i>	(p. 6)
N° 2005-2473	<i>Décines Charpieu - Rue Emile Zola - Aménagement - Approbation d'un détail estimatif et des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0831 -</i>	(p. 8)
N° 2005-2474	<i>Feyzin - Requalification de la RN 7 - Pose de fourreaux pour les réseaux de télécommunications et de régulation du trafic -</i>	(p. 7)
N° 2005-2475	<i>Mions - Route de Corbas - Aménagement - Approbation d'un détail estimatif et de deux dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0512 -</i>	(p. 7)
N° 2005-2476	<i>Solaize - Secteur de la rue du Repos - Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2477	<i>Lyon 3°, Villeurbanne - Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet place de la Reconnaissance -</i>	(p. 6)
N° 2005-2478	<i>Lyon 9° - Rue Audry - Requalification - Maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme pour les études -</i>	(p. 6)
N° 2005-2479	<i>Lyon 9° - Grande rue de Vaise - Réaménagement - Individualisation d'autorisation de programme pour la phase travaux -</i>	(p. 6)
N° 2005-2480	<i>Dardilly, Limonest - Echangeur du Tronchon - Réalisation des bretelles complémentaires - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 25)
N° 2005-2481	<i>Lyon 7° - Site du château de Gerland - Travaux pour la création d'une voie nouvelle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° 2005-2482	<i>Vénissieux - Individualisation autorisation de programme - Réfection des trottoirs -</i>	(p. 7)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2005-2483	<i>Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : la mode s'exprime, elle s'imprime -</i>	(p. 16)
N° 2005-2484	<i>L'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait - Subvention - Avenant annuel à la convention-cadre -</i>	(p. 8)
N° 2005-2485	<i>Développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Subvention à l'association Vouloir entreprendre -</i>	(p. 8)

N° 2005-2486	<i>Soutien à l'association Lasaire pour l'ensemble de ses travaux - Année 2005 - Convention - Participation financière -</i>	(p. 8)
N° 2005-2487	<i>Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est - Subvention pour la phase de lancement du Forum international économique et social de Lyon -</i>	(p. 17)
N° 2005-2488	<i>Grand Prix du Design - Participation financière - Convention avec la CCI de Lyon -</i>	(p. 8)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2489	<i>Sogely - Prolongation de la durée de la mission de gestion et d'exploitation du MIN de Lyon Perrache -</i>	(p. 8)
N° 2005-2490	<i>Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Restructuration - Programme de construction complémentaire et demande d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 8)
N° 2005-2491	<i>Réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer huit marchés (huit lots) -</i>	(p. 9)
N° 2005-2492	<i>Vaulx en Velin - L'Ecoin sous la Combe - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de démolition-reconstruction de garages et aménagement d'un terrain de sport -</i>	(p. 9)
N° 2005-2493	<i>Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Convention pour l'exercice 2005 -</i>	(p. 21)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2494	<i>Désignation de deux représentants à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 10)
N° 2005-2495	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Station de relèvement Croix Luizet à Villeurbanne - Réévaluation de la dépense et de l'autorisation de programme individualisée 0135 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le remplacement des canalisations de refoulement -</i>	(p. 9)
N° 2005-2496	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Restructuration du réseau d'assainissement -</i>	(p. 9)
N° 2005-2497	<i>Propositions pour une politique à moyen et long termes de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 11)
N° 2005-2498	<i>Vernaison - La Fée des eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau -</i>	(p. 9)
N° 2005-2499	<i>Gipsynoise : projet européen sur la prise en compte du bruit urbain - Modifications du projet -</i>	(p. 9)
N° 2005-2500	<i>Autorisation de programme n° 08 écologie urbaine - Individualisation des opérations pour la construction et la réhabilitation de six déchetteries - Recalage de deux opérations -</i>	(p. 14)
N° 2005-2501	<i>Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : exploitation des déchetteries de Vaulx en Velin et Décines Charpieu - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence -</i>	(p. 14)
N° 2005-2502	<i>Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : exploitation des déchetteries de Champagne au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Lyon 9° et Francheville/Sainte Foy lès Lyon - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence -</i>	(p. 14)
N° 2005-2503	<i>Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 4 : exploitation des déchetteries de Pierre Bénite, Vénissieux et Saint Priest - Autorisation de signer le marché négocié avec mise en concurrence -</i>	(p. 14)
N° 2005-2504	<i>Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 5 : exploitation des déchetteries de Lyon 7°, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence -</i>	(p. 14)
N° 2005-2505	<i>Désignation d'un représentant au conseil d'administration du comité social -</i>	(p. 9)
N° 2005-2506	<i>Exploitation des déchetteries de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : exploitation des déchetteries de Neuville sur Saône et Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché négocié avec mise en concurrence -</i>	(p. 14)
N° 2005-2507	<i>Application d'un produit antiverglas sur les ponts et passerelles situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)

N° 2005-2508	<i>Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N° 2005-2509	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 16)
N° 2005-2510	<i>Transaction entre Mlle Pauline Mayot et la communauté urbaine de Lyon à la suite de difficultés d'exécution de contrat -</i>	(p. 10)
N° 2005-2511	<i>Convention avec le Coparly pour les exercices 2005-2006 -</i>	Retiré

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 14 février 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 4 février 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Gaël Petit pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Petit, vous avez la parole.

(Monsieur Gaël Petit est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Bertrand, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Bourgogne, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Fournel, Mme Frieh, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Huguët, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puviv de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terrot, Tête, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : MM. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Charrier (pouvoir à M. Fournel), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Elmalan (pouvoir à M. Lévêque), MM. Lambert (pouvoir à Mme Gelas), Malaval (pouvoir à M. Crimier), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), M. Daclin, Mme Mailler (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), MM. Barthelémy (pouvoir à M. Broliquier), Beauverie (pouvoir à M. Crédoz), Bonnard (pouvoir à M. Perret), Communal-Haour (pouvoir à M. Barral), Deschamps (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Forissier (pouvoir à M. Gonon), Genin (pouvoir à M. Roche), Mme Guillaume (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Guimet (pouvoir à M. Bouju), Jeannot (pouvoir à M. Petit), Laréal (pouvoir à M. Linossier), Millon (pouvoir à M. Vaté), Mmes Mosnier-Lai (pouvoir à Mme d'Anglejan), Petitjean (pouvoir à M. Serres), Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Philip (pouvoir à Mme Desbazeille), Terracher (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau).

Absents non excusés : MM. Braillard, Guétaz, Guillemot, Mme Marquaille, MM. Nardone, Rendu, Sturla, Thivillier, Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Bertrix (pouvoir à M. Vincent), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 13 décembre 2004**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2005-2454 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 20 décembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2005-2455 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 3 janvier 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2005-2454 et 2005-2455.

La conférence des présidents a retenu une intervention d'une minute sur le rapport 2454 pour le groupe UPC.

M. BROLIQUIER : Monsieur le président, pour la troisième fois, je reviens vers vous au sujet des déplacements à l'étranger des élus de la Communauté urbaine. Je vous avais demandé s'il était possible d'avoir les comptes-rendus de ces missions et le montant des frais engagés par la Communauté. Par deux fois, vous m'avez donné publiquement votre accord en séance mais cette réponse positive n'a pas été suivie d'effets. Je n'ai reçu qu'épisodiquement des rapports de mission et n'ai jamais eu un chiffre sur les dépenses engagées.

Je me pose donc légitimement des questions sur le pourquoi de ce silence. Qu'avez-vous donc à cacher ? Et merci de me dire quand je pourrai avoir communication de ces informations. Si ce n'est avant le prochain conseil de Communauté, je me verrais dans l'obligation d'engager une procédure administrative pour tenter d'avoir accès à une information qui, pourtant, devrait être largement publique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il n'y a aucun frais de représentation à cacher et donc vous aurez dorénavant les chiffres de manière trimestrielle sur l'ensemble des voyages et les frais annexes.

Deuxième temps de parole sur le dossier 2455 : retiré. Donc je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

Nous allons donc passer à l'examen des rapports sans discussion. Monsieur Flaconnèche...

Monsieur Broliquier m'a fait signe que non. Mais vous avez la parole, monsieur Roux de Bézieux !

M. ROUX DE BEZIEUX : Merci, monsieur le président. Nous avons longuement débattu dans la campagne électorale du terme "la ville aux cents villages" qui désignait Lyon mais qui désignait aussi le Grand Lyon, territoire de nombreuses communes.

Vous avez choisi, depuis maintenant un mois, de mettre l'un de ces villages en vedette avec une publicité largement diffusée

dans les magazines, sur les affiches Decaux : "Lyon ma ville, Vaise mon quartier". Je souhaiterais savoir, monsieur le président, quelles sont les analyses marketing qui vous ont poussé à faire le choix de Vaise. Je comprends les analyses affectives et je pourrais également les partager avec le maire du neuvième arrondissement mais je souhaiterais savoir la raison de mettre ce quartier de notre agglomération en vedette sous une publicité signée le Grand Lyon, Communauté urbaine.

Je souhaiterais savoir ce qui a poussé la direction de la communication, je suppose sous votre impulsion, à privilégier Vaise par rapport, par exemple, au parc technologique de la Porte des Alpes qui commence à se développer, au site inscrit comme étant prioritaire dans le Grand Lyon Esprit d'entreprendre de Meyzieu-Jonage par exemple ou encore, pour en revenir à la ville de Lyon, au Carré 6 Brotteaux qui se développe sans l'aide du Grand Lyon, puisque l'un de vos vice-présidents -ou plutôt devrais-je dire l'une de vos vice-présidentes- a demandé qu'il y ait un veto sur les aides au développement de ce quartier alors que vous aviez vous-même demandé qu'il soit inscrit dans les études du Grand Lyon ; je tiens cette information d'un autre de vos vice-présidents, je me permettrai de vous confier, peut-être en privé, son nom.

Donc nous souhaiterions savoir également quel est le coût de cette campagne car il y a de l'achat d'espace publicitaire et nous souhaiterions enfin que, dans le cadre de la bonne péréquation des budgets, il y ait l'affectation des mêmes budgets aux huit autres arrondissements de Lyon et également aux communes du Grand Lyon dans le cadre du développement économique et de Grand Lyon Esprit d'entreprendre. Cela nous semblerait en tout cas normal au titre de l'équité et normal également au titre de la bonne information à la fois des habitants et des investisseurs économiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois, monsieur Roux de Bezieux, que le caractère toujours un peu polémique de vos propos nuit parfois à la pertinence du fond mais peu importe !

Bien évidemment, il n'y aura pas simplement une campagne sur Vaise mais sur d'autres lieux que nous sommes en train de développer et que nous voulons mettre en valeur et donc vous verrez se décliner au cours du temps une série de campagnes qui permettra d'attirer l'attention des investisseurs sur les quartiers qui aujourd'hui sont en transformation et que nous voulons dynamiser. Après, il y a les villages et les micro-villages ; donc je ne sais pas si nous irons jusqu'à consacrer des campagnes jusqu'aux micro-villages.

Et, bien évidemment, je compte sur vous pour me dire en privé quel adjoint a dit cela. Merci, monsieur Roux de Bezieux

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte et nous passerons à monsieur Flaconnèche.

(Acte est donné).

PREMIERE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2457 - Sépal - Convention de valorisation financière des moyens mis à sa disposition pour l'exercice 2005 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2458 - Agence d'urbanisme - Avenant n° 4 à la convention pluriannuelle du 31 janvier 2003 - Participation financière pour l'exercice 2005 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2459 - Lyon 6° - Conception, fourniture et pose de sièges de la salle 3000 - Signature du marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint sur performances - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2466 - Lyon 3° - ZAC du Dauphiné - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2472 - Villeurbanne - Lyon 3° - Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet du boulevard Honoré de Balzac - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2476 - Solaize - Secteur de la rue du Repos - Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2005-2477 - Lyon 3° - Villeurbanne - Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet place de la Reconnaissance - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2478 - Lyon 9° - Rue Audry - Requalification - Maîtrise d'oeuvre et frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme pour les études - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

N° 2005-2479 - Lyon 9° - Grande rue de Vaise - Réaménagement - Individualisation d'autorisation de programme pour la phase travaux - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

N° 2005-2481 - Lyon 7° - Site du château de Gerland - Travaux pour la création d'une voie nouvelle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2457 à 2005-2459, 2005-2466, 2005-2472, 2005-2476 à 2005-2479 et 2005-2481. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2460 - Curis au Mont d'Or - Centre Bourg - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2470 - Bron - Avenue Camille Rousset - Places Curial et de la Liberté - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Approbation de sept dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2471 - Neuville sur Saône - Aménagement des accès au lycée - Lancement d'une procédure de marché d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2474 - Feyzin - Requalification de la RN 7 - Pose de fourreaux pour les réseaux de télécommunications et de régulation du trafic - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2460, 2005-2470, 2005-2471 et 2005-2474. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2461 - Dardilly - Requalification du parc d'affaires - Première tranche - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2461. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2005-2462 - Tassin la Demi Lune - Le Bourg - Place de Tassin la Demi Lune - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2462. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

N° 2005-2464 - Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Mandat de suivi d'études confié à l'Opac du Rhône - Bilan de clôture et quitus donné à l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2464. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe UDF et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-2465 - Mions - ZAC du Centre - Approbation d'un nouvel échéancier de versement des participations - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement passée avec l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2465. Monsieur Polga, vous avez la parole.

M. le vice-président POLGA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

N° 2005-2467 - Vénissieux - Quartier de la Darnaise - Grand projet de ville (GPV) - Aménagements sud Lénine - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2475 - Mions - Route de Corbas - Aménagement - Approbation d'un détail estimatif et de deux dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0512 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2482 - Vénissieux - Individualisation autorisation de programme - Réfection des trottoirs - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret remplace monsieur Bonnard comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2467, 2005-2475 et 2005-2482. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur en remplacement de M. BONNARD absent : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Sur le rapport 2004-2482, il est demandé d'accepter les modifications suivantes : Après le paragraphe n° 2, soit après "...de l'autorisation de programme globale", il convient de compléter l'exposé du rapport comme suit : "**Le choix des trottoirs à requalifier privilégiera les itinéraires du centre-ville, favorisant l'accès et la circulation des personnes à mobilité réduite au centre de la commune entre les équipements publics municipaux.**"

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET, en remplacement de M. BONNARD absent.

N° 2005-2468 - Oullins - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale (2004-2006) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2469 - Saint Genis Laval - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna rapporte des dossiers numéros 2005-2468 et 2005-2469. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2005-2473 - Décines Charpieu - Rue Emile Zola - Aménagement - Approbation d'un détail estimatif et des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0831 - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2473. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2484 - L'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait - Subvention - Avenant annuel à la convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2488 - Grand Prix du Design - Participation financière - Convention avec la CCI de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2484 et 2005-2488. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-2485 - Développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Subvention à l'association Vouloir entreprendre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2485. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2005-2486 - Soutien à l'association Lasaire pour l'ensemble de ses travaux - Année 2005 - Convention - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2486. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2489 - Sogely - Prolongation de la durée de la mission de gestion et d'exploitation du MIN de Lyon Perrache - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Bertrand comme rapporteur du dossier numéro 2005-2489. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

N° 2005-2490 - Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Restructuration - Programme de construction complémentaire et demande d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Béghain a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2490. Monsieur Béghain, vous avez la parole.

M. BÉGHAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BÉGHAIN.

N° 2005-2491 - Réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer huit marchés (huit lots) - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2005-2492 - Vaulx en Velin - L'Ecoin sous la Combe - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de démolition-reconstruction de garages et aménagement d'un terrain de sport - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2491 et 2005-2492. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2495 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Station de relèvement Croix Luizet à Villeurbanne - Réévaluation de la dépense et de l'autorisation de programme individualisée 0135 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le remplacement des canalisations de refoulement - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Bourgogne comme rapporteur du dossier numéro 2005-2495. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2496 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Restructuration du réseau d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2496. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Monsieur le président, cela concerne le Carré de Soie, restructuration du réseau d'assainissement. Avis favorable de la commission. Il y a une note au rapporteur ; il s'agit de compléter le titre ainsi : "**Communes Vaulx en Velin, Villeurbanne**".

M. LE PRÉSIDENT : Il ne faut pas oublier Villeurbanne !

Mme DUBOST : C'est fait.

M. LE PRÉSIDENT : Précision importante pour un très beau projet.

Je mets le dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-2498 - Vernaison - La Fée des eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2498. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2005-2499 - Gipsynoise : projet européen sur la prise en compte du bruit urbain - Modifications du projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2499. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-2505 - Désignation d'un représentant au conseil d'administration du comité social - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2507 - Application d'un produit antiverglas sur les ponts et passerelles situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2505 et 2005-2507. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Comité social

(dossier n° 2005-2505)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant. J'ai reçu la candidature de madame Dubost. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes. (*Les conseillers votent*).

N° 2005-2508 - Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2508. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

Mme TOURNAIRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

N° 2005-2510 - Transaction entre Mlle Pauline Mayot et la communauté urbaine de Lyon à la suite de difficultés d'exécution de contrat - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2510. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2005-2511 - Convention avec le Coparly pour les exercices 2005-2006 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2005-2511 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2005-2494 - proximité, ressources humaines et environnement - Désignation de deux représentants à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2494. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du vote pour nommer deux représentants à la commission consultative des services publics locaux. Lance-t-on le vote d'ores et déjà ou préférez-vous terminer le premier vote ?

M. LE PRÉSIDENT : Non, on le fera après car il y a une demande d'intervention du groupe Union pour la Communauté.

Mme REYNAUD : Monsieur le président, mes chers collègues, nous nous apprêtons à renouveler deux postes à la commission

consultative des services publics locaux. Cependant, monsieur le président, nous nous interrogeons sur la procédure que vous nous proposez pour ce renouvellement.

Le 7 avril 2003, le conseil de Communauté avait en effet choisi un scrutin de liste à la proportionnelle pour respecter d'ailleurs l'esprit comme la lettre de la loi de démocratie de proximité. Dès lors, pourquoi devons-nous revoter aujourd'hui alors même qu'à notre sens, les suivants des listes dont les élus sont démissionnaires devraient normalement être appelés à les remplacer ?

Si, pour une raison pratique, les listes étaient incomplètes lors de leur dépôt en avril 2003 et que nous ne disposons donc d'aucun nouveau suppléant, la solution juridique la plus sûre serait alors le renouvellement, dans les mêmes formes et les mêmes conditions, de l'ensemble des membres de cette commission.

Il faut en effet être conscient que cette commission n'est pas neutre puisque sa consultation est considérée comme une formalité substantielle dont l'absence est de nature à entacher d'illégalité la procédure de délégation de service public. Ne prenons donc aucun risque en la matière ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse.

M. le vice-président CLAISSE : Deux mots d'information. Il s'agit bien, vous l'avez compris, de remplacer les deux membres partants de la commission consultative des services publics locaux, en l'occurrence monsieur Chabrolle du groupe Synergies qui n'est plus conseiller communautaire et monsieur Rodde qui est décédé.

La procédure qui vous est proposée consiste bien évidemment à respecter le formalisme, c'est-à-dire de retrouver une commission consultative qui représente l'équilibre politique de notre assemblée et donc une représentation à la proportionnelle des différents groupes. La loi de démocratie de proximité sur cette affaire-là ne dit rien, ni dans l'esprit ni dans la lettre, sur la manière de désigner les représentants élus de cette assemblée.

Nous vous proposons aujourd'hui de remplacer, pour le groupe Synergies, monsieur Chabrolle par monsieur Bourgogne et, pour le groupe Union pour un mouvement populaire, monsieur Rodde par monsieur Collet. On respecte l'équilibre total de la proportionnelle au plus fort reste tel qu'il avait été inscrit lors de notre première délibération. Je ne vois pas en quoi ceci pose une question de procédure et mettrait en difficulté les avis à venir de notre commission consultative.

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que la réponse semble convenir puisque nous ne changeons rien à l'équilibre de la commission. Donc, est-ce que vous êtes d'accord avec la procédure, compte tenu des explications de monsieur Claisse ? Très bien. Nous passerons donc au vote tout à l'heure.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

M. LE PRÉSIDENT : Tout le monde a-t-il pu voter pour la désignation d'un représentant au Comité social ? Le scrutin est clos.

Je demande à mesdames De Coster, d'Anglejan, Nachury et à monsieur Giordano de bien vouloir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2005-2497 - proximité, ressources humaines et environnement - Propositions pour une politique à moyen et long termes de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2497. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : C'est un rapport très important puisqu'il s'agit de l'avenir de la ressource en eau du Grand Lyon. Or, chacun sait que l'eau, c'est la vie. Et nous avons un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous commençons par le groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, c'est un rapport qui nous intéresse et qui nous paraît être vital -c'est le cas de le dire- au niveau de l'approvisionnement en eau. La diversification, nous l'avons déjà conduite depuis un certain temps et je crois que l'usage ponctuel des nappes secondaires peut être intéressant et notamment aussi la liaison avec les syndicats périphériques de l'agglomération lyonnaise. Par contre, je ne vois pas dans l'économie d'utilisation un texte qui puisse permettre de penser que nous pourrions aller vers l'utilisation des eaux recyclées pour certains usages. C'est peut-être une piste à exploiter. Merci monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, il est clairement admis aujourd'hui qu'à l'échelle mondiale, la ressource en eau sera un enjeu majeur du siècle à venir. Sans être aussi dramatique chez nous, l'alimentation en eau potable de notre agglomération est également un dossier important pour notre Communauté urbaine.

A travers la présente délibération-cadre, il s'agit de mettre en œuvre concrètement, dans ce domaine, la définition même du développement durable : répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les principes que nous nous proposons d'adopter pour préparer l'avenir sont simples ; ils reposent sur quatre orientations :

- pérenniser le site de Crépieux-Charmy qui constitue notre principale ressource aujourd'hui comme pour l'avenir, ce qui est donc extrêmement fragile et déjà en danger,
- affirmer l'intérêt pour la Communauté de tous les autres captages,
- augmenter si besoin leur capacité de production,
- diversifier encore nos sources d'approvisionnement.

Mais protéger l'avenir impose surtout de faire dès aujourd'hui des choix pour maîtriser la principale fragilité de nos dispositifs d'alimentation en eau potable, à savoir le développement plus ou moins maîtrisé de l'urbanisation et des activités humaines à proximité des points de captage. Cela implique de considérer la protection de notre alimentation en eau comme une priorité

dans le développement de notre agglomération à inscrire, en liaison avec nos partenaires, dans nos différents documents de planification et d'urbanisme. Cela implique également de renforcer la protection juridique des captages en cours pour maintenir leur niveau de qualité actuelle. C'est à ce prix seulement que nous protégerons les besoins des générations futures. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Mes chers collègues, à côté de la question énergétique, la problématique de l'eau est majeure. Les données essentielles sont connues depuis de nombreuses années et les actions efficaces tardent souvent à venir. Des personnalités, et non des moindres, se sont penchées sur le sujet : je citerai Danielle Mitterrand -"La Citoyenneté et l'eau"- qui a publié un article en l'an 2000 sur cette question.

La quantité d'eau disponible par tête est passée de 12 900 mètres cubes en 1970 à moins de 7 000 mètres cubes aujourd'hui et elle devrait descendre jusqu'à 5 100 mètres cubes en 2025. Dans les régions densément peuplées d'Asie, d'Afrique, d'Europe centrale et du sud, la quantité d'eau douce par personne varie entre 1 200 à 1 500 mètres cubes seulement.

Selon le programme des Nations-Unies, dans l'actuel partage de l'eau, trois milliards de personnes seront en situation de stress hydrique d'ici 2025. En effet, la consommation d'eau augmente sans cesse, les six milliards d'habitants utilisent déjà 54 % des ressources en eau. Si on ne prend en compte que l'impact de la croissance de population, c'est 70 % en 2025 ; si on continue d'augmenter les consommations, c'est 90 %.

Par ailleurs, plus la consommation d'eau augmente, plus les rejets d'eaux usées des effluents sont importants.

Il est donc urgent de développer des politiques de gestion durable de l'eau, tant nationales qu'internationales, qui visent à préserver les ressources, réduire la consommation, les pertes et le gaspillage, favoriser les bonnes pratiques qui concilient productivité et protection de la nature, développer des technologies propres, assainir les eaux usées avant de les rejeter dans l'environnement.

Il faut souligner les véritables enjeux :

- 5 à 10 % : la consommation des citoyens,
- 20 % : l'industrie,
- 60 à 80 % : l'agriculture.

Les enjeux de l'eau sont également un axe important en matière internationale. Je citerai par exemple le Colloque du mémorial de la paix à Caen en 1999 au titre évocateur, "la guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?" ; il a permis une nouvelle fois de constater à quel point l'eau était au cœur des conflits actuels. Chacun sait que le partage des eaux du Jourdain et du Yarmouk lient les destins d'Israël, de la Palestine, de la Syrie et de la Jordanie. D'un point de vue comme de l'autre, la réalité est difficile : soit l'eau est un objet de conflit, soit, au contraire, c'est l'occasion d'engager un débat international.

Le débat que nous avons en séance publique à la communauté urbaine de Lyon tombe juste à propos par rapport au débat qui va être entamé à l'Assemblée nationale puisqu'en janvier 2005, le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a rendu publics son projet de loi ainsi que les deux études d'impact qui y sont consacrées. Il y a lieu de constater que ce texte est insuffisant. En effet, le débat politique sur l'inégalité de répartition et sur les contributions respectives par rapport aux usages n'a pas lieu.

Or, nous savons que les principales contributions sont les usages domestiques et les collectivités locales pour 84 % alors que l'agriculture ne participe qu'à 1 % alors que c'est l'agriculture qui utilise le plus d'eau et contribue à sa dégradation par les pesticides, les volailles et les élevages tel que celui du cochon. Il ne pourra donc pas y avoir de progrès en agriculture si les agriculteurs ne payent pas l'eau à son véritable prix. Certes, nous savons bien que c'est une activité déficitaire, certes, nous savons bien qu'elle est subventionnée, certes, nous savons bien qu'il est fondamental pour l'autosuffisance alimentaire de développer l'agriculture, en revanche, il serait beaucoup plus juste en matière d'équité que l'eau soit payée à son vrai prix, quitte à combler dans un premier temps par des subventions.

Autrement dit, le texte du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux.

Plus particulièrement, la délibération de la communauté urbaine de Lyon propose un certain nombre de mesures de préservation de ses réserves. En ce qui concerne la protection, ces mesures sont intéressantes. On ne peut encore ici se réjouir de l'abandon du projet industriel hautes technologies prévu sur le site de Miribel-Jonage, qui était prévu dans les années 90 ; l'annulation du schéma directeur en 91 a permis de rouvrir le débat et d'aboutir à une protection comparable.

On peut simplement souligner des manques. Sur l'état phytosanitaire de la nappe phréatique, les études en cours sur les conséquences des pompages de la climatisation des immeubles et du rejet d'une eau réchauffée dans la nappe devraient être approfondies. Les conséquences des constructions sur l'écoulement de la nappe phréatique lorsqu'elles sont en profondeur, sur la nappe molassique, en-dessous de la nappe phréatique ; plusieurs parkings vont jusqu'aux niveaux -5 et -6 dans la nappe molassique : le parking du Palais de justice notamment évacue quotidiennement plusieurs milliers de mètres cubes de la nappe molassique pour la rejeter dans la nappe phréatique. Les conséquences aujourd'hui ne sont pas mesurées et il serait important d'étudier globalement l'effet d'écoulement des eaux, modifié par l'ensemble des constructions.

Enfin, d'autres objectifs que la protection de l'eau et l'approvisionnement doivent être affirmés. Je les rappelle brièvement : 100 % des constructions doivent être raccordées à un réseau d'égouts, 100 % des réseaux d'égouts doit être raccordés à une station d'épuration. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, même s'il y a des progrès. C'est un objectif à décliner dans le futur agenda 21, sur la communauté urbaine de Lyon.

De même, pour être opérationnel, il ne faudrait plus accorder de permis de construire lorsque de tels raccordements n'existent pas. L'ensemble des constructions nouvelles devrait mettre en place un système de récupération d'eau de pluie, afin que celle-ci soit utilisée soit au jardinage, soit pour des usages domestiques, moins nobles que l'eau de boisson ou de douche.

Enfin, dernier point qui mériterait d'être dans la réflexion de la communauté urbaine de Lyon, une politique tarifaire devrait être dissuasive des excès de consommation et non pas des baisses du prix de l'eau, lorsque les consommations augmentent à des niveaux très importants comme les industriels.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons le groupe Communiste.

M. ROCHE : Monsieur le président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée ce soir, malgré les avancées positives amorcées ces dernières semaines, appelle notre détermination, une prise en compte renforcée des problèmes qui

concernent la vulnérabilité de notre ressource en eau potable. Il convient pour nous de mesurer le risque et d'agir pour préserver ce véritable patrimoine. Les différents projets en cours concernant l'assainissement témoignent du souci de notre collectivité.

Certes, nous ne sommes pas à la veille d'une catastrophe ou d'un péril imminent puisque les besoins en eau potable sont actuellement de 300 000 mètres cubes/jour pour une offre de 500 000 mètres cubes/jour. Toutefois, n'oublions pas que la canicule de 2003, avec une montée à 420 000 mètres cubes, a suffi à montrer certaines limites. Les mesures attestent par ailleurs que la remontée de la nappe à l'issue de cette canicule n'était pas suffisante.

Les grands chantiers en cours (Lyon Confluence, le pôle de loisirs Carré de Soie) constituent un accroissement des activités et, par conséquent, des besoins en eau potable, des restructurations de réseaux d'assainissement, comme le montrent d'autres délibérations de ce soir.

Il est apparu une évolution dans la répartition entre le canal de Miribel et le Vieux Rhône, consécutivement aux atterrissements de graviers. Non seulement ces derniers modifient la répartition des débits mais permettent également le passage à gué donnant accès aux piétons mais également, à terme, aux véhicules à moteur, à ce sanctuaire qu'est le champ captant de Crépieux-Charmy. Certains phénomènes géomorphologiques sont à prendre en compte pour assurer une bonne gestion du système et l'Etat doit prendre toute sa part.

Par ailleurs, si, au regard des normes, l'eau est de bonne qualité, elle tend à se dégrader à cause du développement de l'activité humaine. Le rapport fait état en effet de risques de pollution et de dégradation par érosion de certains canaux ainsi que de la dégradation de la qualité de l'eau de la nappe de l'est lyonnais.

Si cette ressource en eau provient essentiellement de la nappe alluviale du Rhône puisée dans le champ captant de Crépieux-Charmy, la possibilité existe d'utiliser d'autres ressources telles la nappe profonde de la molasse miocène, l'eau de surface du Rhône et de la Saône ainsi que l'eau de la nappe alluviale de la basse rivière de l'Ain, les captages périphériques (Jonage, pour le Rhône), dans les nappes des différents couloirs de l'est lyonnais, la nappe alluviale de la Saône, la ressource mixte est lyonnais-nappe du Rhône ; ajoutez à cela, l'usine de secours, d'une capacité de 150 000 mètres cubes/jour, qui capte l'eau à Miribel-Jonage dans le lac des eaux bleues. Ces captages constituent d'autres potentialités, mais certains ne sont déjà plus aux normes de potabilité.

L'Etat, en particulier la CNR, est, à son niveau, gestionnaire de ce patrimoine vital. C'est donc en parfaite collaboration que doivent se décider et se mettre en œuvre les mesures nécessaires au maintien et à la pérennisation du système. Certaines lenteurs voire inerties nous ont inquiétés. Aujourd'hui, les services de l'Etat semblent avoir pris la véritable mesure du problème et sont disposés à agir à nos côtés, ce qui est de nature à nous rassurer.

Il est toutefois de mise d'être vigilant, de maintenir notre détermination, de soutenir et d'accompagner un acte politique fort, avec une communication de proximité essentielle en pareil cas.

Je rappelle les quatre axes définis dans la délibération proposée :

- pérenniser la ressource principale actuelle de Crépieux-Charmy,
- maintenir tous les captages périphériques,
- renforcer les capacités de production de certains captages,
- diversifier les sources d'approvisionnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, sur ce dossier important, je rajouterai peu de choses. Simplement, il sera souhaitable que l'on ait un renforcement de la protection des captages, en particulier contre les nitrates et les pesticides sur le captage de Crépieux-Charmy. Ma deuxième observation serait sur les constructions de normes HQE afin que l'on soit excessivement vigilant sur la régénération de l'eau utilisée pour les climatisations, en particulier l'impact sur la nappe phréatique comme l'a dit tout à l'heure le groupe Les Verts. C'est tout ce que j'avais à vous signaler sur ce dossier qui paraît important mais excessivement bien fait. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. RÉMONT : Merci, monsieur le président. Nous nous félicitons de cette délibération concernant notre ressource en eau potable. Les eaux souterraines des nappes alluviales du Rhône, de la Saône et de l'Ain constituent des milieux aquatiques remarquables à forte valeur patrimoniale du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Nous devons les protéger à tout prix contre les pollutions accidentelles, les pollutions toxiques, les pollutions chroniques ou diffuses, les pollutions agricoles, notamment par les nitrates et les phytosanitaires.

Le premier axe de la politique proposée est la pérennisation de notre ressource principale de Crépieux-Charmy. Il est capital de renforcer sa protection réglementaire. Cette priorité doit être affichée et consignée dans tous les documents de planification et d'urbanisme pour éviter tout recours.

De même, il est urgent d'aboutir, dans le cadre d'une gestion concertée entre les gestionnaires, les services de l'Etat et notre Communauté, à des actions concrètes et efficaces pour lutter contre la dégradation physique des canaux, le canal de Miribel et le canal de Jonage.

Le deuxième axe proposé porte sur l'intérêt communautaire de tous les captages périphériques. Il est important que notre Communauté se mobilise rapidement pour aboutir au renouvellement des déclarations d'utilité publique de ces captages.

Il est aussi capital de poursuivre et de développer les efforts engagés pour déterminer l'origine des différentes pollutions toxiques, notamment les solvants chlorés dans les secteurs de Décines Charpieu et de Meyzieu, et pour mieux suivre les rejets industriels dans les réseaux communautaires par l'intermédiaire de nouvelles conventions de déversement. Pour réduire la pollution toxique, d'autres démarches méritent d'être engagées sur notre agglomération vis-à-vis des déchets toxiques en quantités dispersées, des pressings, en plus de celles engagées dans les déchetteries concernant les déchets ménagers spéciaux.

Parallèlement, il est important que la commission locale de l'eau de la nappe de l'est lyonnais qui travaille depuis cinq ans aboutisse en 2006 à l'unanimité à un schéma d'aménagement et de gestion des eaux de cette nappe qui prenne en compte cet objectif d'alimentation d'eau potable et les autres usages.

J'aborderai enfin le dernier axe proposé relatif à l'interconnexion avec les réseaux existants à proximité : nous soutenons ces interconnexions.

Nous voterons ce rapport. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais répéter un peu ce que plusieurs de mes prédécesseurs ont dit mais, pour nous, une ressource en eau potable de qualité, au cœur même de l'agglomération, est un diamant si précieux qu'il faut le protéger à tout prix par tous les moyens. C'est bien ce qui a été évoqué par tout le monde.

Cette délibération nous présente une stratégie globale de pérennisation et de préservation de la ressource, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. La diversification des sources d'approvisionnement fait aussi partie des scénarios très intéressants car les études de risques montrent bien que l'on ne peut se satisfaire que d'une seule ressource importante. Cette ressource est aussi au cœur géographique du projet Anneau bleu que l'on veut prendre comme exemple territorial de développement durable mais le développement durable de l'Anneau bleu n'est pas que la vélo-route du Léman à la mer et des chemins bucoliques le long des berges du canal de Jonage. Pour nous, c'est surtout assurer à nos enfants et autres descendants une ressource en eau potable de qualité.

Les questions non exhaustives que l'on peut se poser sont alors les suivantes :

- comment accepter un développement modéré du parc de Miribel Jonage ?

- quelle influence la densification de l'habitat et des zones industrielles, amplifiée par les nouvelles infrastructures Lea et Leslys, aura sur la qualité de la ressource ?

- comment être plus incitatif dans le SAGE de l'est lyonnais pour maîtriser voire réduire la concentration en nitrates qui s'avance lentement vers notre diamant ?

Je crois qu'il y a un certain nombre de questions fondamentales qu'il faut se poser.

Nous allons entreprendre des projets à l'intérieur du périmètre Anneau bleu mais aussi quelle peut être l'influence de l'extérieur ? Le ruban liquide des canaux de Jonage et de Miribel n'est pas une membrane étanche vis-à-vis des agressions extérieures, c'est un milieu poreux.

Nous souhaitons que tous ces projets aient cette vision de développement durable vis-à-vis de notre réserve stratégique en eau. L'Anneau bleu peut être cette réflexion et aussi cette chance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine
au sein du conseil d'administration du Comité social
(dossier n° 2005-2505)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote pour la désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein du Comité social :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	132
- bulletins blancs ou nuls	30
- suffrage exprimé.....	102
- majorité absolue.....	52

Ont obtenu :

- Mme Anne-Marie Dubost	95 voix
- M. Vincent Bourgogne.....	1 voix
- Mme Françoise Besnard.....	2 voix
- Mme Mireille De Coster.....	1 voix
- Mme Béatrice Vessiller.....	2 voix
- M. Fawzi Benarbia	1 voix

Mme Anne-Marie Dubost ayant obtenu la majorité absolue est élue.

**Désignation de deux représentants de la Communauté urbaine
à la commission consultative des services publics locaux
(dossier n° 2005-2494)
Opérations du vote**

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au vote suivant concernant la commission consultative des services publics locaux et les mêmes scrutateurs seront demandés.

(Les conseillers votent).

N° 2005-2500 - proximité, ressources humaines et environnement - Autorisation de programme n° 08 écologie urbaine - Individualisation des opérations pour la construction et la réhabilitation de six déchetteries - Recalage de deux opérations - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2501 - proximité, ressources humaines et environnement - Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : exploitation des déchetteries de Vaulx en Velin et Décines Charpieu - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2502 - proximité, ressources humaines et environnement - Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : exploitation des déchetteries de Champagne au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Lyon 9° et Francheville/Sainte Foy lès Lyon - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2503 - proximité, ressources humaines et environnement - Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 4 : exploitation des déchetteries de Pierre Bénite, Vénissieux et Saint Priest - Autorisation de signer le marché négocié avec mise en concurrence - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2504 - proximité, ressources humaines et environnement - Exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine - Lot n° 5 : exploitation des déchetteries de Lyon 7°, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2506 - proximité, ressources humaines et environnement - Exploitation des déchetteries de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : exploitation des déchetteries de Neuville sur Saône et Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché négocié avec mise en concurrence - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2500 et monsieur Perret est rapporteur des dossiers 2005-2501 à 2005-2504 et 2005-2506.

Mme TOURNAIRE, rapporteur : Ce dossier concerne la construction et la réhabilitation de six déchetteries ainsi que le recalage de deux opérations. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret.

M. PERRET, rapporteur : Monsieur le président, les cinq rapports qui suivent concernent l'exploitation des déchetteries donc cinq lots. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Comme vient de le rapporter monsieur Perret, ces délibérations engagent l'exploitation des déchetteries de la Communauté urbaine pour les quatre années à venir. Les marchés proposés à votre signature ne remettent pas en cause l'organisation de ces services puisqu'ils se traduisent essentiellement par une redistribution de leur exploitation entre les grandes entreprises à même d'assurer ce genre de prestations sans arrivée de nouveaux ni éviction d'anciens, et ce à coût globalement constant.

Mais, à cette occasion, nous voudrions simplement souligner l'importance de la politique des déchetteries dans notre agglomération. La décision de créer un réseau date d'il y a vingt ans et répondait aux besoins d'offrir à nos concitoyens des solutions pour se débarrasser de leurs encombrants tout en luttant contre les dépôts sauvages. L'objectif de lutte contre les dépôts sauvages est toujours autant d'actualité et montre à quel point une solution organisée et maîtrisée permet à la collectivité de maîtriser les coûts en la matière. La collecte en déchetterie nous revient à 105 € la tonne alors que l'enlèvement des dépôts sauvages coûtent cinq à six fois plus cher. De plus, l'apport en déchetterie constitue un geste citoyen et fait partie d'une coproduction indispensable en ce domaine si nous ne voulons pas être dépassés techniquement et financièrement par nos propres déchets.

Poursuivre le programme d'équipement et de rénovation des déchetteries que nous nous sommes fixé et leur répartition sur le territoire communautaire pour qu'elles remplissent réellement leur vocation d'équipement de proximité est tout à fait essentiel et nous sommes en bonne voie.

Nous disposons aujourd'hui de 13 déchetteries sur les 20 prévues, 4 vont ouvrir dans les deux ans qui viennent. Il restera néanmoins quelques problèmes en suspens : l'implantation des trois projets restants et le délicat passage de la collecte des encombrants en porte-à-porte au dépôt en déchetterie pour les communes nouvellement équipées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Monsieur le président, quelques remarques dans cette séance qui est fortement marquée par

l'engagement de la Communauté au niveau de l'environnement et du développement durable puisque nous examinons ce soir à la fois la protection des ressources en eau potable de l'agglomération, que tout à l'heure nous examinerons la question des déplacements doux avec les vélos et que maintenant nous examinons la question des déchetteries.

Je me félicite que le programme qui a été adopté à l'unanimité à l'époque, c'est-à-dire il y a vingt ans, et qui a été confirmé en 1998 puisse trouver sa concrétisation. On a rappelé les raisons comme celles d'éco-citoyenneté, d'économie, comparaison entre le coût de la tonne récoltée en déchetterie et celui de la décharge sauvage et tout cela me semble bel et bien.

Je voudrais néanmoins exprimer un petit regret : il y a des déchetteries qui sont obsolètes, celles qu'on ouvre et qu'on réhabilite le sont souvent avec pertinence et il existe des déchetteries qui sont entièrement closes, qui sont esthétiques et qui, finalement, sont peut sonores. Le seul problème qui subsiste, c'est le problème des déplacements des véhicules qui tournent autour de la déchetterie et éventuellement des camions qui viennent chercher les déchets.

Seulement, quand on dit que l'on a 13 déchetteries existantes et que deux viendront en complément, on oublie que quelquefois, sur un certain nombre de territoires, il faut fermer une déchetterie parce qu'elle est obsolète et nous le faisons à la demande de responsables locaux. Et plus rien ! Et quand on propose au même maire d'arrondissement de trouver un emplacement pour la déchetterie, celui-ci nous parle d'espaces verts supplémentaires, de la propreté mais se refuse absolument à accepter la déchetterie.

Je pense au troisième arrondissement de Lyon ; je le dis puisque nous avons fermé à bon escient la déchetterie qui se trouvait à Domrémy puisqu'il y avait urbanisation et qu'elle était extrêmement vieille et désagréable et, lorsque nous avons proposé d'autres lieux de substitution comme par exemple un terrain qui se trouve près d'une voie ferrée, rue Mouton-Duvernet, nous nous sommes heurtés à une opposition.

Je veux dire qu'il faudrait faire preuve d'un peu de responsabilité, c'est-à-dire que l'on peut ne pas accepter le terrain qui est envisagé, je le comprends parfaitement mais, en ce cas, il faut faire d'autres propositions. Et là, c'est le silence radio, c'est le silence total. On ne peut pas, lorsque l'on est élu, faire des déclarations dans une enceinte puis se comporter complètement différemment, je veux dire en faisant preuve de beaucoup de démagogie, quand on est sur le terrain.

Alors soyons responsables, soyons le collectivement et recherchons ensemble des solutions de substitution, surtout lorsque, dans l'arrondissement où l'on prévoit une à deux déchetteries compte tenu de l'importance de la population et du plan qui a été voté à l'unanimité, on se refuse absolument à nous faire des propositions qui permettraient de les réaliser. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Ok ! C'était tout. Monsieur le vice-président Da Passano, vous avez la parole.

M. le vice-président DA PASSANO : Juste un petit mot pour dire que je me réjouis de ce que finalement les choses avancent tout de même pas mal dans le domaine des déchetteries. Je voudrais dire à nos collègues qu'on leur proposera d'ici la fin de l'année de nouvelles améliorations.

La première, c'est la récupération dans toutes les déchetteries de ce que l'on appelle les déchets dangereux des ménages qui,

vous le savez, sont récupérés pour l'instant dans des points de collecte ne fonctionnant que certains jours et à certains endroits. Finalement, en lisant le rapport du service, on a constaté l'année dernière que moins de 10 000 habitants du Grand Lyon avaient fréquenté ces points de collecte de déchets dangereux des ménages, ce qui signifie très clairement que ce dispositif ne fonctionne pas correctement. Donc, progressivement, toutes les déchetteries -si l'assemblée communautaire en est d'accord- accepteront les déchets dangereux des ménages.

Une deuxième délibération avant la fin de l'année proposera l'ouverture des déchetteries également le dimanche matin puisque c'est souvent pendant le week-end que nos concitoyens mettent de l'ordre à leur domicile et se retrouvent avec des encombrants dont ils ne savent pas bien quoi faire.

Enfin, avant la fin du mandat, on proposera également la récupération en déchetterie des déchets électriques et électroniques, ce sur quoi travaillent nos services à l'heure actuelle.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voulez la parole, monsieur Huguet ?

M. HUGUET : Il paraît que je me suis absenté au moment où monsieur Buna évoquait le troisième arrondissement, ce qui est un peu dommage !

M. LE PRÉSIDENT : il n'a pas évoqué le troisième, il a évoqué un grand arrondissement près d'une voie ferrée.

M. HUGUET : Je voudrais vous rappeler, monsieur le président, que la déchetterie sur le troisième arrondissement, nous en avons discuté, nous l'avons évoquée et si nous l'avons refusée dans un premier temps c'est parce que vous avez voulu l'installer sur le terrain où nous avions prévu ensemble d'y mettre un skate-park ; c'est quelque chose qui est en train de se régler apparemment. Donc, affaire à suivre.

Mais la réponse apportée à monsieur Buna, oui mais monsieur Buna a dit que j'étais démagogue ; il dit aussi quand il vient dans le troisième, c'est contraire à la tradition républicaine parce que nous ne sommes pas d'accord avec lui ; donc, c'est la limite de la tradition républicaine.

Voilà, c'était le seul propos et la seule petite précision que je voulais apporter, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buna, vous voulez la parole ?

M. le vice-président BUNA : Ce que j'attends, je l'ai dit : si vous êtes en désaccord avec le terrain qui a été proposé, et qui d'ailleurs était destiné à un skate-board, on a proposé de le mettre non pas le long de la voie ferrée parce que c'est bruyant, c'est désagréable mais un peu plus à l'est, sur le même emplacement. Mais si vous n'êtes pas d'accord sur la déchetterie, ce que je souhaite, c'est que vous nous fassiez une proposition responsable -je l'ai dit : "Nous serons collectivement responsables"- ; j'attends toujours.

M. LE PRÉSIDENT : Il a fait une proposition, monsieur Huguet, mais qui se trouve être sur le terrain du département du Rhône. Donc, j'ai écrit au département du Rhône pour savoir s'il était d'accord pour installer la déchetterie sur son terrain. Si évidemment le président du Conseil général est d'accord avec la proposition de monsieur Huguet, je me ferais un plaisir de bénir cette union.

Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés

Rapporteurs : Mme TOURNAIRE et M. PERRET

N° 2005-2509 - proximité, ressources humaines et environnement - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2509. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il est demandé d'accepter les modifications suivantes : dans transformations d'emplois, concernant l'emploi chargé de concertation à la direction de la communication, il faut indiquer comme grade "*ingénieur, ingénieur principal*" au lieu d'*attaché, attaché principal 1^{ère} et 2^{ème} classe*. Il s'agit du poste n° 03110030.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe UMP. Elle est retirée. Je mets donc le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2005-2483 - développement économique - Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : la mode s'exprime, elle s'imprime - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2483. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un soutien apporté au Syndicat de l'ennoblissement textile pour son concours "la mode s'exprime, la mode s'imprime", concours qui vise à la fois à développer la créativité des entreprises, à favoriser la synergie entre créateurs et industriels et à renforcer l'image de ce secteur, en particulier à l'international. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté a demandé la parole : monsieur Brochier.

M. BROCHIER : Merci, monsieur le président. Madame Gelas sait toute l'attention pour ne pas dire la tendresse que j'ai pour ce secteur d'activité bien lyonnais.

Cependant, je voulais tout de même profiter de cette intervention pour dire une fois de plus que l'engagement du Grand Lyon -et j'y vais de ma pommade- vis-à-vis du textile est exemplaire, unique, courageux mais je me pose la question : est-il vraiment efficace ? Est-il vraiment reconnu ? Est-il vraiment bien ciblé ? Est-il enfin participatif ? Là -que dis-je- les professions du textile sont-elles toutes impliquées ? Questions !

Nous aimerions être, pour la énième fois, plus informés. Je le demande à chacune de mes interventions. A chaque fois, on me dit : "Ne vous inquiétez pas, on vous fera passer les documents" ; je les attends toujours. Je pense que le contribuable comme l'élu, même s'il ne fait pas partie de votre majorité, monsieur le président, a le droit à l'information. Toute politique si performante soit-elle se doit d'être lisible, audible -que dis-je- transparente. A ne pas vouloir communiquer, on affadit le message et qui sait, on en affadit l'efficacité, les dispositions qui ont été prises.

Et là je rejoins l'intervention de Denis Broliquier tout à l'heure sur la transparence : il parlait de la transparence des budgets des missions à l'étranger. Bien sûr, on ne les remet pas en cause ; bien sûr, c'est utile ; bien sûr, il faut que le rayonnement de notre Communauté passe par ces voyages. Mais, là encore, nous aimerions savoir où, quand, comment. Un peu de clarté ne nuit pas à l'efficacité et, à mon avis, ce n'est pas dans le secret des alcôves -que dis-je- des cabinets que la politique doit se faire. C'était en effet valable du temps de Catherine de Médicis -pas très bonne réputation- mais les secrets maintenant, à mon avis, n'ont plus temps à l'heure de l'Internet.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gelas, pouvez-vous donner des explications à monsieur Brochier ?

Mme la vice-présidente GELAS : Je suis un peu étonnée par votre intervention car il y a eu une commission développement économique il y a peu de temps où le point a été fait sur toute l'action concernant le textile et la mode, avec une présentation de toutes les actions qui avaient été conduites avec leur budget. Donc vous ne deviez pas être présent à cette commission de développement économique. Donc on vous fera très volontiers passer les documents qui ont été présentés à cette occasion.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, monsieur Brochier, vous avez quelquefois notre voix, vous pouvez aussi avoir nos écrits. Soyez présent dans les commissions où madame Gelas se donne la peine d'expliquer l'ensemble de son action talentueuse !

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun a-t-il pu voter pour la désignation de deux représentants à la CCSPL ? Le scrutin est clos.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2005-2487 - développement économique - Fondation scientifique de Lyon et du sud-est - Subvention pour la phase de lancement du Forum international économique et social de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2487. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, cette délibération concerne une subvention de 200 000 € à la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est pour la phase de lancement du Forum international, économique et social de Lyon que nous entendons tenir en 2006.

Certains nous diront sans doute que nous avons mis du temps à concrétiser l'idée que vous avez émise, monsieur le président, en conclusion du deuxième symposium "France organisation internationale du travail", d'accueillir à Lyon un forum récurrent qui serait aux enjeux sociaux et environnementaux de la mondialisation ce qu'était Davos aux enjeux économiques.

D'autres nous ont dit à l'époque et répété lors de la réunion de la commission développement économique que notre projet était trop ambitieux dans son objet mais pas assez dans ses moyens ou même que ce projet était moins pertinent aujourd'hui alors que certains forums internationaux avaient du mal à trouver un second souffle.

En introduction de ce débat, je vais donc tenter de dire pourquoi je crois que ce projet arrive à un moment opportun, pourquoi Lyon a vocation à accueillir ce forum et pourquoi ce forum répond de façon précise à un débat qui émerge depuis plusieurs années et qui n'est porté ni par Davos ni par Porto Alègre.

Il existe au moins un consensus sur ce sujet, c'est qu'en raison de notre histoire, Lyon a en quelque sorte à la fois le droit et le devoir de porter ce projet. Vocation, droit, devoir, c'étaient les termes que vous aviez employés, monsieur le président, lorsque vous évoquiez ce projet ; c'était aussi les termes employés par monsieur Charles Millon lors du débat que nous avons eu il y a deux ans et demi au conseil municipal de Lyon sur le projet de pôle social européen.

C'est en effet à Lyon que sont nées les deux grandes traditions de l'humanisme, tradition chrétienne incarnée notamment au début du siècle par le catholicisme social et plus récemment par l'économie et humanisme, tradition laïque portée par les Saint Simoniens, par les premières mutuelles ou les coopératives nées à la Croix-Rousse ou même par le socialisme municipal d'Edouard Herriot et de Tony Garnier. Aujourd'hui encore, cet humanisme inspire de nombreuses institutions et associations qui réfléchissent dans notre cité à l'évolution des relations du travail, à l'emploi, au développement durable et qui le font le plus souvent dans un cadre européen. Je pense par exemple à l'association Lasaire qui a tenu sa biennale il y a quelques semaines.

Mais l'histoire ne suffirait pas à justifier la place que Lyon entend jouer si notre agglomération n'avait pas ancré, depuis plusieurs années, son action internationale dans ce que l'on pourrait appeler une mondialisation responsable, une mondialisation soucieuse du développement durable avec les Dialogues pour la terre et la préparation du sommet de Johannesburg, une mondialisation soucieuse des enjeux éthiques des biotechnologies avec Biovision, une mondialisation soucieuse de solidarité internationale enfin dans des domaines aussi

fondamentaux que l'accès à cette ressource essentielle qui est l'eau ou que l'accès aux connaissances avec la solidarité numérique internationale initiée lors des sommets de Lyon et de Genève.

Quant à l'opportunité du projet, il suffit d'examiner les grands problèmes de la mondialisation et les réponses qui émergent au sein de la société civile pour comprendre qu'aucun de ces deux grands monologues que sont Davos et Porto Alègre ne répond réellement à ces questions.

Le vrai problème de la mondialisation, c'est que seule l'économie s'est mondialisée alors qu'en dehors de la construction européenne, aucune construction supranationale n'a pris le relais des prérogatives des états dans des domaines où ils exerçaient leur rôle de régulateurs comme, par exemple, en matière de normes sociales ou environnementales.

Or, pas plus que les états, les grandes institutions internationales fondées après la seconde guerre mondiale ne sont en mesure aujourd'hui de répondre seules à ce besoin de régulation. Il en est de même des partenaires sociaux : la négociation sociale qui joue un rôle essentiel dans un cadre national perd de son pouvoir dans une économie mondialisée.

En revanche, les citoyens qui sont aussi des consommateurs ont découvert que, par leurs choix, ils pouvaient parfois orienter de façon décisive la mondialisation : une marque, une réputation mondiale se font et se défont en fonction de ce que perçoivent les consommateurs et il y a donc une place importante et nouvelle dans la mondialisation pour l'action de la société civile.

En d'autres termes, pour être efficace, une régulation mondiale doit nécessairement s'appuyer sur la collaboration d'acteurs multiples : les organisations internationales bien sûr, les états, les entreprises, les syndicats et la société civile.

Or, à côté de ces deux mondes qui ne se rencontrent pas, Davos et Porto Alègre, il manque un lieu où les acteurs d'une mondialisation responsables pourraient dialoguer et inventer les régulations qui font aujourd'hui défaut à la mondialisation. C'est un des objectifs de ce projet. C'est un projet ambitieux, certes, mais aussi réaliste et nous l'avons évoqué avec les grands réseaux d'entreprises impliqués dans des politiques d'insertion ou dans des politiques de responsabilité sociale et environnementale et ils ont tous répondu favorablement à cette idée.

Enfin, comme nous l'avons fait pour Biovision et pour le Sommet des villes sur la société de l'information, nous nous appuyons sur la société scientifique de Lyon et du sud-est pour le mettre en œuvre et nous entendons y associer des partenaires privés et des grandes institutions nationales et internationales.

Nous ne prétendons pas être le seul lieu possible pour répondre à ce besoin mais, à l'heure actuelle, force est de reconnaître qu'aucun lieu n'y répond, qu'il y a donc un créneau et que nous y avons une légitimité. Car ce projet de Forum international économique et social, auquel la commission développement économique a donné un avis favorable, répond à la fois à l'histoire et à la vocation de notre cité. Nous pouvons ainsi réunir, au-delà de nos différentes convictions politiques, tous les acteurs de notre agglomération pour, ensemble, continuer à bâtir l'humanisme qui fait encore défaut à l'économie mondialisée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe AGLO.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, on nous interroge ce soir sur le financement des actions de démarrage d'un forum international traitant de la mondialisation sur le plan économique et social, soit 200 000 € au démarrage et 800 000 € pour une éventuelle réalisation.

Il nous apparaît qu'il y a là une très belle opportunité de rayonnement pour notre agglomération. En effet, le mot mondialisation, qui a pris aujourd'hui une connotation capitaliste et antisociale, est en fait un très vieux concept-phare des idées du progrès social. Rappelons que l'hymne des forces de gauche au début du siècle dernier s'appelle l'Internationale.

De fait, international et mondialisation, c'est pareil. C'est la concrétisation du fait que nous sommes de plus en plus ancrés dans une ère d'économie et de forces sociales interconnectées au niveau de la planète et non plus de lutte des classes. Il s'agit-là d'un concept forcément porteur d'avenir dans la mesure où les communications permettront de plus en plus aux hommes de se connaître, d'exploiter leur synergie et d'abandonner les conflits guerriers qui ont presque toujours pour origine des crispations de pouvoirs.

Que dans le cadre de notre agglomération, nous voulions nous montrer un phare de ces évolutions nouvelles me paraît particulièrement intelligent. La Fondation scientifique de Lyon et du sud-est, qui est d'une part centenaire et d'autre part porteur de réussite actuelle comme Biovision, nous paraît un bon partenaire.

Dans ce contexte, nous voterons cette subvention mais surtout nous formerons les vœux pour que le projet aille au bout, vers un succès international. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que la majorité des habitants du Grand Lyon s'approprient ce projet. En espérant qu'il en sera de même de toutes les autres forces politiques de notre agglomération, sinon, il s'agira de basses politiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, lors du mandat précédent, Lyon a accueilli successivement le G7 qui réunissait les chefs des états les plus développés de notre planète puis la CNUCED. A ces occasions, votre prédécesseur avait permis aux associations de s'organiser, de faire entendre leur voix, qui bien sûr diffère largement de celle des puissants. En marge de ces sommets, nous avons eu ainsi le plaisir de recevoir des personnalités aussi intéressantes que **Voyez Soyinka**, président du Parlement des écrivains et prix Nobel de littérature ou **Gary Maathai**, prix Nobel de la paix en 2004.

Si ces manifestations ont pu donner une visibilité à notre agglomération, nous pensons qu'il est légitime de ne pas se contenter de faire quelques coups sans s'inscrire dans la durée, la réflexion du devenir du développement humain.

Aussi, nous ne comprenons pas les critiques qui sont venues des groupes de droite de notre assemblée. Les dépenses consacrées au G7 sont-elles plus légitimes que les dépenses consacrées à la création, à Lyon, d'un lieu de réflexion et d'échanges réguliers sur le développement humain ? Nous ne le pensons pas. Nous souhaitons que ce forum soit organisé, ne serait-ce que pour rééquilibrer les aides et les dépenses publiques qui vont le plus souvent aux hobbies néolibéraux.

Cependant, nous souhaitons des évolutions dans le contenu. Ce forum nous semble encore trop marqué par l'obsession du développement économique. En cela, nous serions en-deçà des réflexions des organismes des Nations-Unies, comme le CNUD qui fait du développement économique un des éléments du développement humain certes important mais parmi d'autres.

Pour nous, il s'agit avant tout de réinterroger les modèles de production, les rapports entre consommateurs et producteurs, entre Nord et Sud pour construire une éthique qui s'inscrive très clairement dans les objectifs du développement durable. En particulier -c'est un vœu que nous faisons ce soir-, nous souhaitons voir intégrer les thématiques du commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire dans le programme de travail, en lien bien entendu avec les délégations qui sont portées à la fois par madame Gouzu-Testud sur la ville de Lyon ou par madame Béatrice Vessiller sur le Grand Lyon, Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC soutient la création d'un forum international économique et social sur Lyon.

La volonté de coupler ces deux dimensions se justifie pleinement par les évolutions économiques et sociales mondiales dont les deux forums de Davos et de Porto Alègre prennent de mieux en mieux la mesure. A Davos, on cherche à sortir du caritatif et de l'humanitaire traditionnel pour se poser des questions du mal-développement, des inégalités et de la responsabilité des pays riches. A Porto Alègre, le forum a pris de la maturité et se porte mieux qu'on ne l'a dit : il a rassemblé plus de syndicalistes et d'ONG, formulé 360 propositions concrètes ou objectifs de campagne, créant ainsi une culture commune comme jamais et il a permis la tenue parallèle réussie du Forum des autorités locales et du Forum syndical mondial.

Rassembler les autorités locales, c'est-à-dire les représentants des territoires, rassembler les syndicalistes, les ONG, les représentants des entreprises, c'est ce que nous pouvons essayer de faire sur Lyon de façon inédite. Le moment est opportun au regard des évolutions de Davos et Porto Alègre.

Cette initiative s'appuie aussi sur une large partie de l'histoire lyonnaise qui peut renouveler ainsi sa force de proposition novatrice. Elle s'appuie encore sur la conviction que les territoires ont un grand rôle à jouer dans le contexte de la mondialisation comme lieu de création d'un développement plus juste, respectueux des Hommes et de l'environnement, et comme lieu de gouvernance démocratique innovante.

Dans le cadre de l'Agenda 21 du Grand Lyon, nous cherchons souvent des actions emblématiques du développement durable qui puissent incarner les trois dimensions (économique, sociale, environnementale) du développement durable associé à une volonté de gouvernance innovante qui implique le Grand Lyon. La délibération proposée pour lancer ce forum répond tout à fait à ces critères et nous nous en réjouissons.

Certes, nous visons haut et loin car un tel forum ne s'impose pas en un an et il faudra nous obstiner. Mais le défi est passionnant et utile. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai ensuite le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, en inscrivant dans le plan de mandat de la Communauté urbaine comme un des axes forts le rayonnement international de Lyon et de son et ses territoires dans son développement économique, nous ne pouvons que souscrire à cette démarche, l'encourager en étant des acteurs de tout ce qui favorise les solidarités entre nos territoires et le monde qui nous entoure. Comment Lyon et la région pourraient-elles être absentes des grands débats sur ces questions et des démarches qui tentent de s'élaborer différemment à la mondialisation prônée par le libéralisme ?

Londres a organisé un FSE en octobre 2004, couplé avec le Forum des autorités locales où la question de la place et le rôle des services publics a été particulièrement débattue afin qu'ils soient protégés en tant que droit des citoyens, accessibles à tous et de haute qualité. Ils sont un des moyens fondamentaux d'édifier une société plus équitable et plus intégrative en résistant aux effets négatifs de la mondialisation et de la politique néolibérale.

Dans un mois, un FSE se tiendra à Bruxelles à trois jours d'une rencontre de dirigeants de l'Union européenne. Au programme : une Europe pacifique et sociale et, en toile de fond, le projet de traité constitutionnel et la fameuse directive Bolkestein auxquels nous nous opposons et auxquels nous nous opposerons. C'est, là aussi, une manifestation d'ampleur internationale.

La ville de Saint Denis en Ile de France, en fin d'année, a elle aussi apporté sa contribution sur le vaste débat social.

Dans un an, un FSE du pourtour méditerranéen est prévu à Athènes.

Et vous-même, monsieur le président, en tant que maire de Lyon, vous avez pris l'initiative, une grande initiative, de favoriser, de rapprocher la paix au Proche-Orient.

Nous ne sommes jamais de trop quand il s'agit de nous mobiliser contre les inégalités, pour la solidarité et pour la paix. Le souci participatif du plus grand nombre doit nous animer si, effectivement, l'objectif est de se positionner entre Davos et Porto Alègre, longtemps villes symboles des bonnes pratiques municipales qui, depuis quelques années, sont dans la lignée du mot d'ordre "penser global, agir local". Les liens entre les altermondialistes et les collectivités territoriales se sont tissés sur des batailles communes pour la paix et la diplomatie citoyenne, contre l'accord général des commerces et des services (AGCS), pour un service public et les biens communs, de manière globale et articulée entre collectivités territoriales et mouvements sociaux. Nous sommes bien là à l'opposé de Davos et du traité constitutionnel européen de Giscard, qui concoctent un avenir du monde bien incertain sur le modèle ultralibéral.

Le Forum international économique et social de Lyon doit pouvoir apporter une contribution particulière en s'appuyant sur ce qui existe en matière économique et sociale et sur les luttes diversifiées menées par les différentes catégories sociales et culturelles qui ont marqué l'histoire de notre région. Notre collègue Muet en a rappelé quelques éléments : les humanistes, les laïcs mais aussi les marxistes.

Alors, oui, aujourd'hui, nous pouvons contribuer à une réflexion qui s'accompagne de décisions d'intérêt général qui prennent racine dans l'agglomération lyonnaise. Nous ne ferons jamais trop pour le débat démocratique ! Notre agglomération est déjà bien présente dans les territoires du sud de la planète, notamment en Afrique. Alors, si nous pouvons encore, en plus, aider au partage des technologies dans un dialogue Nord-Sud de qualité, nous sommes partie prenante et, plus encore, en réduisant le décalage injuste entre les pays pauvres et les pays riches.

Favorisons un espace de rencontres et de recherches de processus de démocratie participative au plus large éventail possible de citoyens, en reconnaissant et en exaltant les avantages et le dynamisme provenant de la diversité de la population et en reconnaissant l'accès démocratique comme un droit humain fondamental. De nombreuses villes de France et d'Europe ont à relever ces défis.

Lyon et l'agglomération lyonnaise, sa région et ses territoires sont concernés, nous en sommes certains. Nous œuvrons et nous œuvrerons ensemble en permanence pour la réalisation de ces objectifs. En ce sens, monsieur le président et chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne apportera bien évidemment son soutien à cette délibération et votera les montants de subvention qui sont demandés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. VATÉ : Monsieur le président, mes chers collègues, que nous propose ce rapport ? Rien moins que de combler un vide en réalisant ce que ni Davos ni Porto Alegre n'aurait -nous dit-on- réussi à faire, à savoir la convergence de l'économie et du social pour faire face aux bouleversements apportés par la mondialisation, et ceci en associant -et je cite- "tous les acteurs" -excusez du peu !-.

Vouloir -je cite- "se positionner entre Davos et Porto Alegre" en oubliant au passage que Porto Alegre n'existe plus, c'est vouloir emprunter à chacun ce qui manque à l'autre ; autrement dit, il s'agit de faire l'un et l'autre alors que le Grand Lyon en soi n'a aucune compétence dans ce domaine ni aucune expertise reconnue internationalement.

Dans son esprit, qui est très daté "fin des années 1990", la démarche qui nous est proposée aujourd'hui soulève des difficultés de trois ordres.

Premièrement, le rapport est très clair sur le caractère global du champ couvert et sur la dimension mondiale de l'objectif. Pourtant, il se limite à 800 participants étrangers, la moitié des 1 600 personnes attendues, soit 800 places pour les 190 autres pays du monde qui rassemblent six milliards d'habitants. Si on enlève les chefs d'Etats, les dirigeants d'institutions internationales, les ministres, les maires des grandes villes accompagnés chacun par quelques collaborateurs, si on enlève ensuite les inévitables associations qui bavardent beaucoup mais qui n'agissent pas, cela laisse peu de place pour ceux que votre rapport appelle fort justement "les acteurs".

Nous allons donc vers une énième assemblée de dirigeants sélectionnés ou d'experts sélectionnés comme il en existe beaucoup d'autres. Et plutôt que de créer un nouveau "machin", le Grand Lyon pourrait user de tout son poids pour que les instances existantes -madame Rabatel a signalé les évolutions constatées récemment dans ce domaine- soient plus efficaces et c'est certainement possible puisque le Grand Lyon se sent capable de porter tout cela tout seul. Nous allons surtout vers une manifestation très sélective, très élitiste à la fois redondante et frustrante.

Deuxième difficulté, dans votre communiqué à la presse, monsieur le président, vous dressez une liste impressionnante de partenaires "envisagés", parmi lesquels figurent les grandes institutions publiques ou organisations internationales qui ont déjà en charge ces problèmes au niveau mondial. Mais il ne suffit pas de les envisager ! Ils devraient être là dès le départ pour valider officiellement le concept.

Or, à ce jour, nous savons seulement que des personnes contactées en leur sein, mais pas au sommet, auraient dit que c'était une idée intéressante. D'ailleurs, les chiffres donnés en commission, différents que ceux qui sont dans le rapport que nous avons sous les yeux, disent que vous n'espérez pas beaucoup plus que 100 à 150 000 € par organisation internationale, c'est-à-dire 5 % du budget total. C'est ce que

font les collectivités publiques lorsqu'elles donnent un coup de pouce d'estime par une petite subvention à des colloques scientifiques ou autres dans lesquels elles n'entendent pas s'engager. Et encore ! L'engagement financier en l'espèce n'est rien à côté de l'engagement moral ou intellectuel qui consisterait à se déclarer partenaire dès le départ dans la définition du projet et dans sa mise en œuvre. Si au final, ces partenaires espérés ne s'engagent pas, ni financièrement ni surtout moralement, il sera trop tard pour faire marche arrière. Mais la machine à subventions et des structures nouvelles auront été mises en place et c'est peut-être bien le principal !

Troisième difficulté, les grandes manifestations à portée mondiale obéissent habituellement à un des trois schémas suivants :

- ou bien les organisateurs démontrent leur crédibilité auprès d'une ville ou d'un pays pour y être accueillis ; cette ville ou ce pays garde le pouvoir de dire non si le projet n'est pas convaincant ;

- ou bien une ville ou un pays se porte candidat pour accueillir une manifestation dont les organisateurs, symétriquement, gardent le pouvoir de dire non s'ils ne sont pas convaincus ;

- ou bien enfin, organisateurs et collectivités s'associent dans un projet, chacun restant placé sous le contrôle des autres qui peuvent là encore dire non si la contribution de chacun ne les a pas convaincus.

L'évaluation réciproque d'un projet, surtout à cette échelle et au niveau de l'ambition d'un tel projet, est une condition nécessaire mais hélas ! pas toujours suffisante de son succès.

Or, de ces trois voies, monsieur le président, vous choisissez la quatrième, celle qui consiste à évacuer un tel contrôle en étant et la ville d'accueil et l'organisateur de l'événement. C'est comme si un candidat à un examen était chargé de rédiger le sujet, de corriger la copie, de mettre la note et d'être finalement le jury de rattrapage s'il y a malgré tout un échec en dépit de toutes ces belles précautions.

Pour reprendre un titre récent de la presse économique, les forums sont fatigués. Il faudrait peut-être simplement prendre le temps de se demander pourquoi et d'écouter tous les acteurs des forums récents, de toutes tendances et de toutes thématiques, pour savoir pourquoi d'une manière quasiment unanime ils tiennent aujourd'hui ce langage. Il faudrait prendre ce temps. Il faudrait aussi perdre l'habitude, quand quelque chose ne marche pas bien ou n'est pas parfait, de rajouter une couche de dépenses publiques sans commencer par corriger -voire si nécessaire supprimer- ce qui existe et qui n'a pas fait ses preuves.

Il est temps de prendre en compte les chamboulements qui ont affecté la manière d'affronter ces questions au niveau planétaire dans les toutes dernières années. Il est temps de ne plus espérer cacher les carences de fond sous le brillant médiatique et sous l'empilement de structures nouvelles. Il est temps de réaliser que, face aux défis de la mondialisation, la convergence de l'économique et du social, cela passe par la combinaison, difficile il est vrai, entre l'énergie de la proximité, d'une part, et la réactivité des réseaux planétaires à condition qu'ils soient permanents, d'autre part. Bref, il est temps de comprendre que l'on n'est plus, mais plus du tout, en 2000 ou en 2001.

Ce soir, nous sommes loin du compte et c'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons ensuite le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, quelques mots... Pardon, madame Isaac-Sibille, parlez du forum mondial !

Mme ISAAC-SIBILLE : Est-ce que vous me permettez de parler deux minutes pour expliquer que je voterai contre ?

Votre rapporteur l'a dit, Lyon a toujours créé dans ce domaine, généreux. Les semaines sociales en sont l'exemple, elles viennent de fêter leur centenaire. Il ne faut pas confondre la publicité que l'on veut donner à une ville et le caractère profond de ce sujet.

Pour approfondir cette grave question de notre époque où les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres depuis des décennies, il nous faut en effet agir mais de façon discrète et efficace. Economie et Humanisme travaille sur toutes ces questions. Y a-t-il vraiment besoin de créer un forum international qui va coûter beaucoup d'argent pour faire des choses qui ne seront pas forcément efficaces plutôt que de soutenir une association qui travaille sur toutes ces questions si importantes depuis des décennies en réfléchissant et en approfondissant les solutions proposées ; vous connaissez d'ailleurs bien leur action, monsieur le président.

Pour cette raison, monsieur le président, je voterai contre ; il s'agit seulement de faire des démonstrations de publicité plutôt que d'avoir un véritable souci d'approfondir les raisons véritables de ce grave problème qui demande des réponses courageuses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Isaac-Sibille.

Mes chers collègues, comme Pierre-Alain Muet l'a dit tout à l'heure, le colloque que nous organisons se situe dans une volonté de notre collectivité de pouvoir être présente dans les grands champs de la réflexion mondiale sur un certain nombre de sujets.

C'est ainsi que nous avons effectivement accueilli les Dialogues pour le monde. C'est ainsi que nous avons accueilli le Sommet contre la fracture numérique ; je rappelle que 200 maires du monde étaient présents et 300 villes étaient représentées. C'est ainsi qu'en novembre prochain, nous accueillerons les Eurocités, c'est-à-dire l'ensemble des villes européennes de 250 000 habitants. C'est ainsi qu'était présent, il y a quelques mois, le réseau Citynet Work qui regroupe les grandes villes d'Asie, avec à sa tête le maire de Yokohama. C'est ainsi que nous accueillerons l'an prochain, je crois, le Sommet des villes éducatrices.

Et donc, dans cette lignée, nous avons décidé, évidemment après des discussions avec beaucoup de partenaires, de lancer cette idée de ce que l'on a appelé, à un moment donné, le "Davos social" qui trouvera vraisemblablement un autre titre.

Pour ceci, bien évidemment, nous avons pris contact d'abord avec l'ensemble des forces vives de l'agglomération et je veux rassurer madame Isaac : bien évidemment, Economie et Humanisme sera associée à l'élaboration d'un tel projet mais nous avons déjà pris des contacts à la fois avec les grandes entreprises au niveau national et international, avec les

syndicats au niveau national et international, avec les grandes ONG, avec les grandes institutions internationales.

Je dînais, pour préparer ce sommet entre autres, vendredi soir avec un vice-président de la Banque mondiale qui lui, monsieur Vaté, trouvait que cette idée était plutôt une bonne idée et n'était pas simplement une espèce de succession monocorde de forums divers. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui, chacun voit bien que nous traversons une crise profonde qui est une crise économique, sociale, qui est en même temps une crise morale. S'il y a cette crise économique sociale et morale, c'est tout simplement parce que nous sommes en train de changer d'époque et que les modèles anciens ne sont plus adaptés à l'époque moderne et à l'époque de demain.

Il convient d'avoir une réflexion pluraliste pour pouvoir découvrir les modèles qui demain permettront de régir notre économie globalisée. Effectivement, comme l'a rappelé Pierre-Alain Muet, il y a eu une époque où, dans le cadre de l'Etat Nation, on réussissait assez bien à marier l'économie et le social. Aujourd'hui, où l'économie s'est globalisée, où les entreprises sont planétaires, personne à la limite n'est le pilote dans l'avion et les grandes entreprises elles-mêmes s'aperçoivent que, d'une certaine manière, la machine leur échappe et qu'elles produisent un monde qu'elles n'ont pas forcément voulu et que l'addition des volontés individuelles, même si elles sont celles des grandes entreprises, ne créent pas forcément un monde harmonieux, au contraire, que les problèmes sociaux, environnementaux et les problèmes tout simplement d'équilibre du monde avec la démocratisation que l'on souhaite de l'ensemble des parties du monde ne vont pas de soi.

Donc, il a semblé que Lyon -comme l'a dit Pierre-Alain Muet- avait une certaine tradition historique et se situait au meilleur de sa tradition historique pour susciter un tel débat.

Evidemment, nous comptons que ce débat ne sera pas un coup, un seul coup, mais qu'il pourra se poursuivre par l'établissement à Lyon d'un lieu de réflexion sur l'ensemble des problèmes et des enjeux que pose la mondialisation et les réponses que l'on peut leur apporter. Or, ce n'est pas Lyon toute seule qui va travailler là-dessus mais nous pensons que notre participation aux différents réseaux nous permet d'avoir quelques atouts pour contribuer à réfléchir avec pertinence à ces enjeux.

Vous voyez, monsieur Vaté, il se trouve peut-être même que nous ne serons pas dans la quatrième position que vous avez définie parce que peut-être de grandes organisations internationales nous demanderont-elles de porter des événements encore plus vastes que ce que nous soumettons aujourd'hui. Mais ceci, nous vous en parlerons peut-être dans un prochain rapport.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : Mme Isaac-Sibille (groupe Union pour la Communauté),
- abstention : groupe UDF et apparentés.

Les groupes Union pour la Communauté et Union pour un mouvement populaire n'ont pas pris part au vote.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2493 - finances et institutions - Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Convention pour l'exercice 2005 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2493. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, en précisant que ce rapport concerne l'Agence locale de l'énergie. C'est une subvention d'attente puisque nous arrivons en fin de convention. Donc le complément de convention est inscrit au budget et prévu dans une prochaine décision modificative. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts a demandé une minute.

M. GIORDANO : Merci, monsieur Plazzi, de cette précision. Monsieur le président, chers collègues, l'Agence locale de l'énergie est un outil important dans l'agglomération pour la mise en œuvre d'actions volontaristes en matière de maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables qu'impulse notre collectivité.

Nous nous réjouissons du développement de l'activité de l'association en 2005, notamment pour nous appuyer sur trois politiques importantes :

- politique de l'habitat durable avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés,

- analyse environnementale de l'urbanisme et projet urbain exemplaire comme celui du Confluent,

- enfin, élaboration du plan climat de notre agglomération. A ce propos, on peut regretter l'attitude contradictoire de l'Etat qui, d'un côté, encourage à l'élaboration de plans climat locaux à l'instar du plan climat national et qui, de l'autre, malgré les propos justes du Président de la République -"la maison brûle et nous regardons ailleurs"-, n'autorise pas l'Ademe et les réseaux de surveillance de la qualité de l'air à travailler avec les collectivités sur les plans climats locaux.

Par ailleurs et plus globalement sur l'énergie, il a été proposé en commission finances d'ouvrir une réflexion sur ce thème en commission spéciale nouvelles compétences car l'énergie est un enjeu d'agglomération. Il est donc important d'y réfléchir au plan institutionnel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Pillonel et Mme Vessiller n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. PLAZZI.

Désignation de deux représentants de la Communauté urbaine à la commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2005-2494)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote sur les représentants de la Communauté urbaine à la commission consultative des services publics locaux :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	128
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	27
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	101
- majorité absolue	52

Ont obtenu :

M. Vincent Bourgogne (titulaire)	93 voix
M. Michel Collet (suppléant)	93 voix

Mme Béatrice Vessiller (titulaire)	2 voix
M. Alain Galliano (titulaire)	2 voix
M. Fawzi Bénarbia (titulaire)	2 voix
Mme Dominique Nachury (titulaire)	2 voix
Mme Françoise Besnard (titulaire)	1 voix
M. Claude Pillonel (titulaire)	1 voix
M. Fawzi Bénarbia (suppléant)	3 voix
M. Michel Collet (suppléant)	2 voix
Mme Béatrice Vessiller (suppléant)	1 voix
M. François Turcas (suppléant)	1 voix
M. Max Vincent (suppléant)	1 voix

Messieurs Vincent Bourgogne (titulaire) et Michel Collet (suppléant) ayant obtenu la majorité absolue sont élus.

N° 2005-2456 - déplacements et urbanisme - Lyon - Marché de mise à disposition et d'implantation d'abris voyageurs, de mobilier urbain d'information et de vélos avec la société J.C. Decaux - Approbation de la tarification - Mandat de perception des recettes du service vélo V - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2456. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. C'est à la fois en tant que rapporteur et élu en charge du dossier que je m'exprimerai ce soir.

Il s'agit donc de la mise à disposition sur l'espace public des villes de Lyon et de Villeurbanne de 4 000 vélos répartis en près de 400 stations dans les deux années qui viennent sur l'espace public de ces deux villes.

Ce projet est actuellement en poussée maximale dans les services et je dois dire qu'avant de pédaler dans la rue, cela pédale dans les services. A cet égard, je voudrais en profiter pour remercier et féliciter les directions de la DGDU et de la voirie et les collaborateurs qui sont attelés à cette tâche pour la diligence et l'efficacité dont ils font preuve afin de tenir des délais très serrés, volontairement serrés, pour qu'avant la prochaine belle saison, nous puissions avoir d'ores et déjà 2 000 vélos sur l'espace public et, dès le mois d'avril, 50 à 70 stations. Il sera privilégié une montée en puissance progressive et en linéaire, ceci afin de garantir un meilleur rodage et une bonne appropriation par le public de ce nouveau service qui s'appellera "Vélo V", qui est un nom qui convient bien au produit mis à la disposition du public.

Je vous rappelle le cadre de ce rapport : le prestataire construit, équipe et exploite le système. Il est propriétaire du matériel, il collecte le produit qui est encaissé par le Grand Lyon qui reste maître de la politique des tarifs.

La grille, qui fait l'objet d'un amendement qui vous est actuellement distribué à la suite d'une réévaluation de dernière minute de ces tarifs, fonctionne à double détente. Il y a deux possibilités d'accès, puisqu'il s'agit bien de l'accès même à ce service :

- un premier tarif de base qui fonctionne avec une carte bancaire et qui, tout en laissant la possibilité d'utiliser le vélo une demi-heure gratuitement, montre ensuite une progression, c'est-à-dire que l'heure suivante coûtera 1 € et celle d'après 2 €, soit 3 € pour une utilisation du vélo pendant deux heures trente ;

- ensuite -et c'est là que la grille a été modifiée pour atténuer la progression du coût-, chaque heure supplémentaire pendant vingt-quatre heures coûtera 2 €, ce qui laisse la possibilité de montrer que c'est assez rédhitoire de garder le vélo par devers soi et de privatiser ce service, le but étant non pas de faire du chiffre d'affaires et d'encaisser du produit de manière importante mais surtout de contribuer au bon fonctionnement du système, c'est-à-dire au retour des vélos sur les stations, de manière à ce qu'il y ait un "turn-over".

La seule référence que nous avons à ce jour, qui est le système de Vienne (Autriche), montre que le temps moyen d'utilisation du vélo, maintenant que les stations sont implantées, est de dix-sept minutes, contre une demi-heure au départ, et 90 % des utilisateurs sont en-dessous de la demi-heure. C'est bien pour montrer qu'il s'agit de trajets courts, domicile-travail, ou de cabotage, ou de loisir, ou de shopping mais en tout cas qui ne nécessitent pas de garder le vélo parce que la diffusion des stations sur les espaces publics permet de le racrocher à une borne et au passage d'arrêter le compteur qui tourne.

Pour ce qui est du détail indiqué dans la délibération, on met sa carte bleue et on se voit délivrer une carte, qui est valable sept jours et qui donne accès à ce service, et votre compte est débité de 1 € 20 ou plus en fonction du temps que vous passez. Un seuil de franchise sera retenu sur cette opération monétique de 50 € qui correspond à la "caution", mais on parlera plutôt de franchise car le système se mutualise. C'est loin d'être le coût du vélo lui-même, qui s'élève aux alentours de 1 000 €, mais 50 € est un seuil psychologique qui permet de valoriser cette prestation et de montrer qu'il faut tout de même rendre le vélo.

Pour ceux qui voudront avoir une utilisation régulière, une carte d'abonnement est possible qui s'élève à 50 % du tarif en vigueur et elle sera accessible en écrivant et en joignant un chèque de caution, qui ne sera pas débité, du même montant de 50 € et en remplissant un formulaire, ce qui permettra d'avoir un fichier d'utilisateurs auprès desquels il sera ensuite fait de la communication.

Il sera également offert aux porteurs de Tecely une heure gratuite, ce qui correspond à la quasi-gratuité, puis le tarif sera le même que pour une carte d'abonnement. C'est quelque chose du commencement d'une carte multimodale. Il est à noter qu'à l'avenir, la même prestation devrait être offerte aux porteurs de cartes de stationnement souterrain, voire de TER, le but étant de bonifier et valoriser ceux qui ont déjà un réflexe de transports hors voiture personnelle.

Voilà pour la présentation.

En dehors de cette modification, nous avons veillé à la clause d'insertion qu'il y a dans le contrat, c'est-à-dire que nous avons pris attache, notamment avec Evelyne Carret, adjointe au maire de Lyon à l'insertion par l'économique, pour assister le prestataire Decaux, notamment dans ses embauches de personnel, qui sont en phase active actuellement, pour la maintenance et l'entretien du système. C'était une demande et nous y avons veillé.

La date limite d'utilisation de ce vélo est de quatorze ans, qui est un âge correct. C'est un vélo qui est imposant, qui est assez lourd et en-deçà, cela permet d'éviter les risques.

Voilà ce que je souhaitais dire. C'est donc un nouveau mode d'accès à la ville, c'est une façon de rapprocher la ville de ses habitants, d'avoir une ville plus douce, plus fluide, plus multimodale, plus conviviale et de capter, de grignoter un peu la part modale et de contenir effectivement la progression des déplacements motorisés. Nous espérons que cette fameuse zone 30, qui quelque part sera aussi le réseau vélo, sera adoptée par la population parce que c'est un moyen de pouvoir cohabiter dans la circulation et d'utiliser ce système.

J'en ai terminé. Il s'agit ce soir d'accepter la convention de mandat d'encaissement des recettes et de fixer la tarification de ce service. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes de parole pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC prend acte avec intérêt et satisfaction du débat qui a conduit à proposer des tarifs en baisse par rapport à la version initiale de ce projet de service de location de bicyclettes. Nous relevons également que la possibilité d'un tarif combiné avec les transports en commun a été retenu.

Cependant, la performance du service, si nous souhaitons parvenir à une rotation optimale du parc, repose sur la finesse du maillage des points de dépôt et de reprise, l'observation et la gestion du stock de vélos ainsi que sur la qualité de l'entretien de ce site. J'avoue que je reste interrogatif sur le choix de certains points de dépose. Cette question reste à mon avis à affiner sur certains sites par la concertation avec les usagers et les animateurs de l'espace urbain.

Avec des pistes cyclables permettant de circuler en sécurité, gageons que grâce à Vélo V, les Grands Lyonnais deviendront amants de la petite reine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, notre groupe se félicite de l'avancée de cette partie de dossier portant une nouvelle convention avec la société Decaux, surtout au regard d'un point accompagnant le rapport.

Notre groupe sollicita, lors de la dernière grande présentation de la convention avec la société Decaux, la considération de la clause d'insertion, au respect des engagements communautaires. Nous notons une satisfaction que notre requête ait reçu l'attention de monsieur le vice-président Gilles Vesco, mettant en relation plusieurs intervenants.

Il serait intéressant qu'un prochain rapport puisse nous faire état des développements et effets de la mise en œuvre de la clause d'insertion par l'économique, sous l'entremise des différents marchés que gère et délivre le Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voulais souligner à l'occasion de ce rapport le caractère avantageux -comme il l'a été dit- de la tarification que nous allons voter ce soir, tarification très avantageuse pour les futurs usagers et usagères du service Vélo V. Donc le principe de tarification proposé va de pair avec le principe de concentration et de multiplication, sur Lyon et Villeurbanne, de ces vélos. En effet, s'il se débrouille bien, c'est-à-dire s'il utilise son vélo sur une durée inférieure à trente minutes, ce qui est tout à fait possible vu le maillage du territoire prévu, l'utilisateur peut utiliser gratuitement le dispositif.

Je voulais souligner ce point car la tarification est un levier important pour l'incitation à utiliser tel ou tel mode de transport. Nous souhaitons que cette tarification, alliée au côté très pratique du système mis en place, un système particulièrement innovant, permettra de grignoter sur la part de la voiture en ville, ce qui n'est pas du tout utopique quand on sait qu'une grande partie des trajets effectués en ville en voiture sont inférieurs à quatre kilomètres, trajets tout à fait faisables à vélo.

Je voulais aussi souligner -comme cela a été fait- la possibilité d'utiliser la carte TCL pour utiliser le service Vélo V et dire que nous étions bien là sur le principe d'intermodalité poursuivi par le PDU. Je voulais parler du PDU car bien sûr ce service Vélo V n'a de sens que pris dans un ensemble qui vise à transformer peu à peu nos habitudes de déplacements et surtout à faciliter la vie de celles et ceux qui font le choix de laisser leur véhicule.

Je voulais souligner aussi à ce propos le travail réalisé par le Grand Lyon pour desservir l'est de l'agglomération, je pense notamment à la ligne Lea ainsi que le travail engagé avec la Région avec la volonté de développer des liaisons ferroviaires.

Pour ce qui est du rapport de ce soir, le groupe Socialiste et apparentés votera favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pillonel.

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, mes chers collègues, c'est une opération intéressante et que vous avez menée depuis fort longtemps en termes d'objectifs. C'est l'aboutissement d'une politique.

Ce que je voudrais dire simplement, c'est répondre à monsieur Benarbia sur les localisations. Nous avons eu beaucoup de difficultés à déterminer ces points de stockage, de stations. Nous l'avons fait au maximum, c'est le service de la voirie notamment qui s'est attaché à cela et à obtenir les accords des maires et aussi des services concernés. Bien entendu, vous pouvez voir quelques ratés mais nous sommes pratiquement à l'échéance et nous n'avons actuellement que soixante-sept stations prévues, du moins à mettre en place, que nous avons communiqué à l'entreprise Decaux. On ne peut pas continuellement concerter à ce niveau-là et s'il y avait des loupés, faites nous le savoir mais c'est presque trop tard. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Vesco, quelques mots ?

M. le vice-président VESCO : Non, monsieur le président, à la demande générale

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que ce sera un beau projet puisqu'il ne s'agit pas seulement de vélo simple. En fait, ce qui est important, c'est toute l'informatique qui est embarquée dans

le vélo et qui va permettre la gestion des vélos dans la ville pour savoir effectivement à chaque moment où il se trouve, qui est le locataire de ce vélo et où il a été déposé de manière à pouvoir engager un mouvement de repositionnement des vélos pour que l'ensemble du dispositif puisse marcher. Cela a plus de prix que le vélo lui-même.

Chers collègues je mets tout d'abord aux voix l'amendement que vous avez sur vos tables :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets au voix le rapport, la délibération intégrera donc l'amendement qui vient d'être voté :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2005-2463 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Place des Jacobins - Aménagement - Lancement d'études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2463. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

M. BROLIQUIER : Monsieur le président, vous nous proposez aujourd'hui de lancer l'étude de réflexion sur la place des Jacobins. C'est une bonne initiative car cet espace de grande qualité au cœur de l'agglomération mérite assurément beaucoup mieux que son aménagement actuel.

Nous regrettons seulement qu'elle arrive bien tard : nous vous avons demandé de l'inscrire à votre plan de mandat et vous aviez refusé. Sans doute pris de remords, vous aviez imaginé un an plus tard un petit aménagement de surface avant de renoncer sans que l'on sache pourquoi et vous reprenez aujourd'hui l'initiative d'un nouveau projet. Mieux vaut tard que jamais mais je me demande quelle est votre motivation. Est-ce pour avoir un beau plan à présenter lors des prochaines élections municipales ou peut-être est-ce pour avoir le temps nécessaire à l'étude de la mise en place d'un parking souterrain, à moins que ce ne soit pour pouvoir dire, au cours du prochain mandat, lorsque vous

aurez rejoint l'opposition : "La place des Jacobins, c'est moi qui ai lancé le projet".

Je vous rappelle que, pour le moment, il s'agit seulement de crédits pour trois années d'études et non pas d'un seul centime pour réaliser des travaux. Quelle que soit votre motivation, nous approuvons cette initiative sur le fond avec, cependant, une réserve : les statues de la fontaine se dégradent à grande vitesse et ne pourront pas attendre pendant cinq années un budget de restauration car, dans cinq ans, elles seront irrécupérables. Alors, étudions une nouvelle place pour demain et sauvons les statues tout de suite.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Merci, monsieur le président. Pour compléter ce que vient de dire le maire du deuxième arrondissement, monsieur Denis Broliquier, je vous rappellerai, monsieur le président, qu'un premier dossier présenté le 17 novembre 2003 en commission d'urbanisme n'avait pas eu de suite du fait de la faiblesse des objectifs présentés qui se réduisaient à de simples aménagements de voirie : des bordures, des tracés au sol, des palmiers en bacs pour canaliser le trafic automobile de la place.

Dans les précédents mandats, vos prédécesseurs à la ville de Lyon au Grand Lyon ont mené une politique ambitieuse d'aménagement des espaces publics, pour les citer : la place de la Bourse, la place des Terreaux, la place des Célestins, étroitement liées à la création de parkings.

Nous constatons qu'en relançant les études, vous avez pris en compte nos objections et que vous souhaitez redonner sans nul doute de l'ambition et du souffle à ce projet. En effet, la place des Jacobins, pivot de tous les flux de la Presqu'île, n'est pour l'instant qu'un vaste giratoire. Son projet d'aménagement ne peut être abordé comme un simple aménagement spatial des deux voiries. Comment ce projet s'intègre-t-il aujourd'hui dans le plan de déplacements urbains ? A cette occasion, nous vous rappelons les études antérieures menées lors de la réalisation du parc République qui prévoyait la possibilité d'une liaison souterraine avec le futur parc de stationnement de la place des Jacobins. C'est pourquoi purger le problème du stationnement sur la place des Jacobins est une condition préalable à la relance des études.

Sous ces réserves, monsieur le président, le groupe Union pour un mouvement populaire votera pour ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA : D'abord quelques remarques sur l'ambition : je crois que le standard est tout à la fois le passé et le présent, les berges du Rhône, la place Antonin Perrin, la place Raspail, etc. ; récemment, on présentait l'esplanade du Gros Caillou. Je crois que, globalement, personne ne peut dire qu'il y aurait quantitativement ou qualitativement une baisse. On pourra même dire que, quantitativement, il y a un effort significatif dans ce mandat puisque je crois que ce sont plus de 180 M€ qui sont consacrés rien qu'à la ville de Lyon. Il faudrait rajouter tout ce qui se fait au niveau de la Communauté urbaine à l'espace public.

Ce que je voudrais dire, vous avez raison, on vous a trop écouté en début de mandat puisque vous aviez signalé des

dysfonctionnements importants en matière de circulation. Il arrive que, comme les voies du Seigneur, les dossiers prennent des chemins un peu complexes. C'est la voirie qui a donc été chargée d'étudier la requalification de la place des Jacobins. C'était une erreur, bien évidemment, puisque la voirie a répondu aux problèmes de la voirie. Elle a étudié les questions de stationnement, les questions de taxis, de déplacements de piétons et elle a négligé l'essentiel -je dirai que c'était la méthode- mais pas ce qu'on lui avait demandé. C'est-à-dire qu'ensuite, après avoir résolu ses problèmes et avoir essayé de répondre à ses questions, elle nous a fait un aménagement urbain qui n'était digne ni du site, ni de son classement dans le périmètre Unesco, ni du caractère emblématique et complexe que nécessitait ce projet.

Il vous est proposé ce soir de reprendre le projet méthodiquement au niveau de l'espace public avec un premier temps qui est une étude préalable où l'on fixe des objectifs, on fait une enquête d'usage, des enquêtes sociologiques, une enquête déplacements -qui a déjà été faite partiellement, donc on pourrait gagner du temps- et ensuite, on construit un cahier des charges, on fait un concours ou un marché de définition, on désigne un concepteur et on travaille sur la maîtrise d'œuvre. Je crois que c'est le seul moyen et la seule méthode pour répondre qualitativement à ce type d'espace.

Alors, est-ce qu'il y aurait derrière cette décision de reprogrammation des desseins cachés, des visions pernicieuses ? Non, rassurez-vous ! Il n'y a qu'une ambition, c'est de vous satisfaire et de satisfaire les Lyonnais, les touristes, faire en sorte que ces dysfonctionnements disparaissent et que l'on donne une réponse qui soit à la hauteur de l'espace.

Voilà ce que je voulais dire. C'est l'essentiel, il y a la place des Jacobins. Et, de la même manière, vous aurez à voter dans quelque temps une réflexion sur la place qui se trouve entre l'Opéra et l'hôtel de Ville : même complexité, peut-être encore plus grande complexité, même méthode et mêmes délais. Si la réalisation des études préalables se fait en 2005, la rédaction et la validation du programme se fera en 2005, la consultation du concepteur en 2005-2006 et la maîtrise d'œuvre après la désignation du concepteur, c'est un an et demi environ et c'est donc en 2008 que l'on pourrait pouvoir passer à une réalisation sur l'espace Jacobins.

M. le vice-président PILLONEL : Je suis surpris de la réponse que donne monsieur le vice-président Buna en attaquant de façon assez verte le service de la voirie. Or, ce que je peux dire, c'est que la voirie a fait un plan d'étapes sous certaines contraintes et sous certaines pressions. Elle l'a toujours fait à contrecœur à ce niveau-là et on a, au contraire, toujours prêché pour que cette place devienne la plus belle place de Lyon parce qu'elle en a la capacité. Je pense que la voirie n'est absolument pas concernée sur les erreurs qui auraient pu être préposées.

M. le vice-président BUNA : Monsieur le vice-président Pillonel, il ne s'agit pas d'attaquer la voirie. Je dis que la voirie a répondu aux questions qu'on lui posait. On lui a posé des questions de problèmes de dysfonctionnements mais, évidemment, les limites de l'exercice, c'est que la question qui n'a pas été posée est celle de la requalification urbaine. Je crois que l'on collaborera suffisamment souvent entre voirie et espaces publics pour être tout à la fois solidaires et satisfaits du travail que nous faisons la plupart du temps.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président FLACONNÈCHE.

N° 2005-2480 - déplacements et urbanisme - Dardilly - Limonest - Echangeur du Tronchon - Réalisation des bretelles complémentaires - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2480. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Monsieur le président, concernant ce dossier, à savoir la réalisation de bretelles complémentaires pour l'échangeur du Tronchon, la commission déplacements et urbanisme a donné un avis favorable mais a émis un souhait que la prise en compte de la problématique du bruit ne soit pas prise *a minima* mais soit au contraire développé pour aller dans des actions plus fortes puisque nous savons que cette problématique du bruit est une cause nationale. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole aux différents groupes. Deux minutes pour le groupe AGLO.

M. le vice-président BERTRAND : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Les Verts. La Saint Valentin vous en sera reconnaissant.

M. DURIEUX : Nous ne retirons pas notre intervention malgré la Saint Valentin.

Sans noter l'histoire de ce projet et la succession des délibérations de l'assemblée communautaire, le rapport nous sollicite à confirmer l'intérêt de l'opération et le soutien à apporter pour la réalisation d'un échangeur autoroutier et de deux bretelles de raccordement, à valider les réponses aux observations soulignées par monsieur le commissaire-enquêteur.

Il est difficile de confirmer l'intérêt de cette opération sans pouvoir apprécier les incidences à venir, les aménagements de cette entrée d'agglomération et les relations avec d'autres engagements proches. Nous devrions sans cesse ou rituellement relire nos projets, au respect des évolutions et des équilibres entre chaque mode de transport, selon un secteur donné et pour le secteur considéré au sein de l'équilibre de notre agglomération. D'une façon plus discrète, le sujet fut un peu abordé, esquissé, déjà au sein de cette assemblée et de la commission déplacements et urbanisme d'octobre 2004 pour la ZAC Les Bruyères à Limonest.

Il semble avéré que les aménagements routiers validés par l'assemblée communautaire participent exclusivement à la

fluidité, à la sécurité, à l'obligance exclusive du transit et du trafic automobile mais aucunement, ou franchement trop rarement, à la réduction de ce mode de circulation au bénéfice d'autres moyens. Nous pourrions mettre en relation cette disposition avec le boulevard de Valvert qui fit débat dernièrement au sein de notre assemblée.

Par ailleurs, nos réponses sont surprenantes à l'attention des observations de monsieur le commissaire-enquêteur et mises en conclusion de l'enquête publique.

La délibération du 23 septembre 2002 précisait la nécessité de nouvelles protections phoniques autour du projet, renvoyant néanmoins sans élégance leur financement aux contrats de plan des mandats suivants. La décision du Bureau du 15 septembre 2003 précisa sans réserve la nécessité de ces aménagements en face d'une identité globale du projet. Les habitants de notre agglomération mettent en évidence la gêne des nuisances sonores. De nombreuses études ont montré sans réserve les atteintes à la santé que génèrent les expositions au bruit, quelque soit sa définition. La réponse aux observations ne nous paraît que peut porter crédit à cette attention. Nous sommes surpris que les évolutions ne s'établissent pas à partir d'éléments de prospective des évolutions de transit, de trafic, sources de la gêne, garantissant la meilleure tranquillité des riverains à long et moyen terme.

Pouvons-nous justifier d'aseptiser un bâtiment à ce dessein et justifier de ce fait la contrainte d'une climatisation et en parallèle soutenir une approche de développement durable et rechercher des démarches de haute qualité environnementale ?

Nous avons fait référence au projet du boulevard du Valvert, rappelant ainsi que la seule caractéristique routière conduit dorénavant à programmer une protection envers la diffusion et la gêne du bruit.

Nous pourrions également citer, à même dessein, d'autres exemples telles que les requêtes de la commune de Bron avec sa croisée d'autoroutes et de voies urbaines, comme celles de communes bordant ce qui fut un temps, l'ombre d'un court moment de promotion, joyeusement nommée "la rocade des villages".

Nos réserves sur ce point spécifique de traitement acoustique à une nuisance avérée ne devant que défavorablement évoluer sont peut-être tenues par la rédaction, ne mettant pas assez en valeur la réelle implication et la volonté des services et de notre assemblée. En l'état de ces imprécisions et des appréciations sur le fond du projet, il nous paraît inconvenant de tenir un accord sur le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, ce dossier est un dossier d'importance et ce ne sont pas mes collègues maires concernés par Techlid qui me démentiront. En effet, ce projet date déjà de la mandature de Raymond Barre, puisque nous avions souhaité, de par le développement économique de la zone Sans Souci, de la zone de Champagne et la zone de Dardilly et d'Ecully et aujourd'hui avec le développement de la zone La Bruyère, qu'il y ait une meilleure fluidité du trafic et qu'il y ait un échangeur complet.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport, précise bien que c'est un projet d'utilité publique et qu'il est nécessaire que ce projet soit réalisé. Il est vrai aussi que le conseil municipal de Limonest et le conseil municipal de Dardilly ont émis des réserves pour que la protection phonique et acoustique soit réalisée au mieux.

Pour ma part, je relève que la commission a souhaité que cette protection se fasse de la meilleure façon. Il est vrai que l'Etat fixe les normes. Je ne peux que regretter que, sur un projet aussi important sur le plan financier, l'Etat ne nous aide pas puisque c'est le Grand Lyon qui finance totalement cette opération et que, si nous devons améliorer l'acoustique, il serait bon peut-être que l'Etat nous aide sur le plan financier puisque les buttes de terre doivent être installées et, malheureusement, la réalisation des merlons qui se chiffre à 900 000 euros n'est pas financée.

Je crois que si nous devons faire un effort supplémentaire, c'est à partir justement de la réalisation de ces merlons mais je voudrais redire que cela permettrait une meilleure desserte du pôle d'enseignement et de recherche du secteur d'Ecully une meilleure desserte aussi du parc d'activités de Dardilly et que globalement ce sera un atout pour Techlid. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne. Intervention retirée. Groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Juste un mot pour vous rappeler, monsieur le président, comme je l'avais déjà fait, de ne pas négliger les conséquences de ces bretelles complémentaires qui vont déboucher sur un axe déjà très chargé et souvent saturé en allant vers le nord, vers la sortie Limonest, avec les dangers que cela peut comporter. C'est un vrai problème de sécurité routière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Groupe Synergies.

M. le vice-président REPELLIN : Monsieur le président, chers collègues, j'interviens au nom de Michèle Vullien qui ne peut pas être là et qui vous prie de bien vouloir l'en excuser.

L'échangeur du Tronchon est un vieux projet, dont l'utilité n'est plus à démontrer et qui, fort heureusement, prend une tournure opérationnelle au cours de notre mandat actuel. Il n'est donc pas question pour nous de le remettre en cause, d'autant que, contrairement à ce qui pourrait être affirmé, un projet d'ordre autoroutier comme celui-ci doit être compris comme une avancée, pour plusieurs centaines de riverains, en matière de qualité de vie et d'environnement urbain.

Il faut savoir qu'actuellement, de vastes zones d'habitation situées sur Dardilly, Limonest ou Ecully subissent un transit infernal de véhicules, lourds ou légers, qui souhaitent rejoindre les zones d'activité ou les grands pôles commerciaux de notre secteur. En effet, des files ininterrompues de voitures et de poids lourds empruntent la route nationale et le chemin des Peupliers, zone dense d'habitat urbain, ainsi que le chemin de Gargantua qui comprend aussi beaucoup d'habitations, un pôle hôtelier de 600 chambres et de 200 studios, de nombreux restaurants, le camping quatre étoiles de la ville de Lyon et le nouveau boulo-drome. Ajoutons à cela des manœuvres inciviques et dangereuses consistant à dénicher des passages confidentiels, à travers les stations services autoroutières par exemple.

De surcroît -Michèle Vullien le disait ici même devant cette assemblée le 23 septembre 2002-, les mesures connexes qui accompagnent ce projet d'échangeur sont également très importantes : le plan de déplacements du secteur de Techlid, la réorganisation des transports en commun diligentée par Techlid sur la zone, la requalification des gares de l'ouest lyonnais mais aussi l'intégration des protections phoniques dans le programme d'action de la Communauté urbaine.

Certes, notre délibération a pour objet la levée des réserves du commissaire-enquêteur en charge de l'étude d'impact à propos de l'isolation phonique. Certes, notre collectivité a démontré que le projet était dans la norme réglementaire à propos du bruit. Mais nous sommes bien conscients qu'il faut aller plus loin en envisageant le développement du secteur et donc de la protection de futurs habitants de la zone. C'est pourquoi le Grand Lyon a procédé aux réserves foncières nécessaires à l'implantation de protections phoniques et c'est pourquoi le vice-président Abadie tente actuellement, avec l'appui des services, de trouver toutes solutions permettant des remblais efficaces et le moins coûteux pour notre collectivité.

Nous savons bien que nous devons anticiper sur le développement urbain des vingt ans à venir pour la mise en œuvre d'une bonne protection phonique car la norme actuelle ne suffira plus dans le futur. Il faut néanmoins agir raisonnablement, ce que fait actuellement le Grand Lyon en essayant, dans ce domaine, de combler au maximum la carence de l'Etat en fonction des ses possibilités et de ses moyens.

En tout état de cause et dans l'attente des propositions qui pourront voir le jour, nous voterons ce rapport avec enthousiasme. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, chers collègues, la réalisation de l'échangeur du Tronchon est attendue comme un élément majeur permettant la continuité du développement de la zone d'activités de Techlid. A l'évidence, cet ouvrage aurait dû être réalisé dès la phase opérationnelle de la zone d'activités.

Dans tous les cas, il doit s'inscrire dans le projet de l'Etat de lutte contre le bruit. Il doit s'inscrire aussi dans le futur projet de traversée de l'autoroute qui permettra la liaison Champagne au Mont d'Or-Ecully et redonnera ainsi à Techlid toute son ambition. Ce futur franchissement renforcera la lisibilité et l'accessibilité de la zone d'activités et répondra à la demande récurrente des habitants d'alléger très concrètement les flux routiers traversant actuellement les centres-villages des communes environnantes.

On peut regretter ce soir qu'à l'occasion de ce dossier, les protections phoniques indispensables sur ce type d'ouvrage ne soient réalisées qu'au fur et à mesure d'opportunités dans la récupération de matériaux et de déblais d'autres chantiers situés sur le territoire du Grand Lyon. Il serait impératif d'anticiper une probable pression des habitants quant à la demande de réaliser

au plus vite ces protections tout en évitant ainsi de revenir a posteriori sur l'ouvrage.

A cet égard, nous vous rappelons que la commune d'Ecully vient de signer un accord de coopération d'études avec l'Ecole centrale de Lyon Ecully pour proposer des solutions réalistes à la correction des nuisances générées par l'autoroute A 6.

Enfin, nous insistons sur l'importance que revêt la signalétique en cours de réalisation sur la zone de Techlid qui devrait intégrer l'accessibilité et la lisibilité du pôle d'enseignement et de recherche.

Sous ces réserves, monsieur le président, le groupe Union pour un mouvement populaire votera pour ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Si, dans le même mouvement, le groupe Union pour un mouvement populaire pouvait demander à l'Etat de financer des ouvrages que nous finançons entièrement alors que c'est du devoir de l'Etat que de financer de tels ouvrages, cela me ferait très plaisir.

(Applaudissements dans la salle).

Et je dois ajouter, pour tout dire, que la DDE qui est effectivement maître d'ouvrage vient de nous dire que, dans le prix de l'ouvrage, elle pensait rajouter encore 1 M€. Donc, chers collègues, je crois qu'il faut rester un peu mesuré dans ses interventions et ne pas raconter n'importe quoi. Trop c'est trop tout de même, de temps en temps !

Voilà, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 35).